



Nancy,

2019 | BUDGET PRIMITIF  
RAPPORT DE PRÉSENTATION




 Édito

Chères Nancéiennes, chers Nancéiens.

Voici le budget de la Ville de Nancy pour l'année 2019. Préparé depuis l'automne, débattu au conseil municipal du 5 février dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, il est soumis au vote du Conseil Municipal ce lundi 25 mars.

Que faut-il en retenir ?

**D'abord, que « nous sommes dans les clous », selon l'expression populaire consacrée.** Depuis le début du mandat, en effet, rien ne nous fait déroger aux trois grands principes que nous avons adoptés pour la gestion de notre ville : pas de hausse des taux d'impôts, une dette ramenée à un niveau inférieur à celui de 2014, des investissements importants dans l'emploi, l'attractivité, l'éducation, la culture. Cette gestion vertueuse a un grand mérite, celui de faire grandir notre épargne, ce qui permet de développer les services publics sans s'endetter ni taxer davantage. Au moment où notre pays traverse une crise citoyenne largement nourrie par les excès tous azimuts en matière d'impôts, nous avons un fonctionnement qui permet de faire précisément l'inverse ! Et donc de protéger le pouvoir d'achat de chacun.

**Deuxième élément : nous préparons l'avenir, et c'est le sens le plus noble d'un budget, avec le début des investissements en faveur de la transition écologique.** Préparée en 2018 avec le concours de l'Université de Lorraine et surtout des Nancéiens, qui ont apporté plus du tiers des mesures annoncées, la feuille de route « Nancy 2030 » s'ouvre en 2019 par un premier plan triennal d'action, soutenu à hauteur de 15 millions d'euros. Elle marque le début d'un processus irréversible qui projettera Nancy vers l'exemplarité écologique. Partout, l'impératif environnemental exige de la responsabilité et des réponses fortes et ambitieuses des pouvoirs publics, quels qu'ils soient. C'est ce que nous engageons ici.

Enfin, ce budget est un acte de solidarité. Depuis 2014, vous le savez, nous avons pris des décisions importantes en la matière : instauration de la cantine à 1€, hausse de la part de logements sociaux à 24%,

maintien des crédits aux associations, construction du nouvel EHPAD Notre Maison. L'année 2019 augmentera cet effort avec une série d'actions visant à répondre localement au besoin de justice sociale soulevé par le mouvement des Gilets Jaunes : gel de tous les tarifs (cantines, crèches, stationnement, centres de loisirs...), hausse de 20% du budget consacré aux bons d'achats pour les Nancéiens de plus de 65 ans, hausse de 20% des dépenses prises en charge par la Carte Famille Nancy, aides spécifiques à la mobilité et aux gardes d'enfants pour les demandeurs d'emplois, hausse de 10% des stages, contrats d'apprentissage et d'insertion accueillis par la mairie de Nancy.

Pouvoir d'achat, investissements d'avenir, solidarité : voilà donc nos engagements pour 2019, avec un budget qui financera également des chantiers importants pour notre vie quotidienne collective : la livraison de la mairie et bibliothèque Saint-Pierre, l'aménagement de la Place de la Croix de Bourgogne, le lancement de la pépinière culturelle et créative « L'Octroi », la rénovation de la Villa Majorelle, les travaux du Grand Hôtel de la Reine, du Palais des Ducs de Lorraine et de la Porte Saint-Nicolas, le déménagement de la Maison du Vélo, la création d'un nouveau dojo du Placieux et d'un espace familles, sports libres et canin à côté du skatepark des Rives Meurthe. De grands événements seront également soutenus, comme l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape du Tour de France à Nancy le 9 juillet prochain.

Avec ce budget, chers concitoyens, Nancy affirme sa qualité de vie et fait acte d'ambition et de cohésion.

**Laurent HÉNART**

Maire de Nancy  
Ancien Ministre



**Michel DUFRAISSE**

Adjoint en charge  
des finances



# SOMMAIRE

## Le budget par nature

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 8/13

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT 14/16

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



OSONS !

TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE



## Le budget par politique publique

### RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ 20/34

Développement économique et attractivité

Commerce

Culture

Relations internationales

Tourisme, valorisation du patrimoine

### QUALITÉ DU CADRE DE VIE 35/40

Sécurité, libertés publiques

Cadre de vie, nature, espaces verts

Stationnement

Logement

### ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE 41/57

Petite enfance, politique familiale

Éducation

Cohésion sociale, santé

Jeunesse, sports, loisirs

### GESTION DURABLE ET RESPONSABLE 58/66



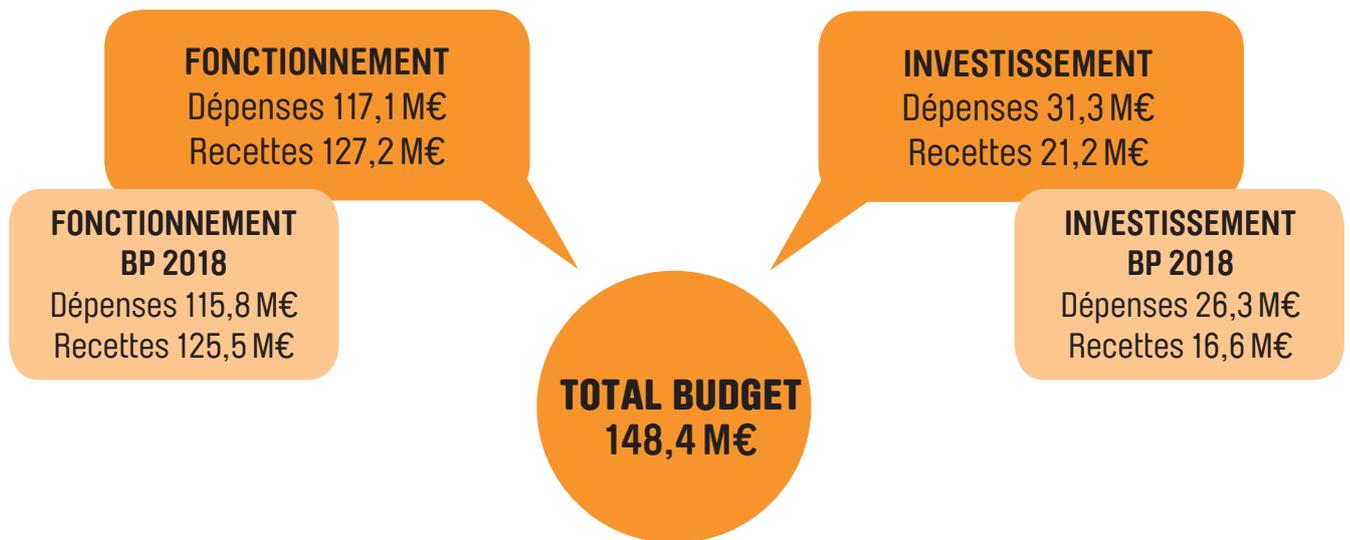
# Le budget par nature

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## L'équilibre du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 consolidé (mouvements réels du budget principal et de ses budgets annexes hors flux internes) représente 148,4 M€ de dépenses réelles, dont 117,1 M€ en fonctionnement et 31,3 M€ en investissement.



En cette fin de mandat, le Budget Primitif 2019 est, plus que jamais, cohérent avec la stratégie financière défendue par l'équipe municipale depuis 2014. Il intègre également, à la fois, les nouvelles contraintes qui pèsent sur les collectivités et des orientations politiques fortes tournées vers la transition écologique et la nécessité, pour une ville comme Nancy, d'investir de façon massive pour garantir l'attractivité du territoire et soutenir l'économie locale.

Encore une fois, c'est l'exemplarité dans la gestion des dépenses de fonctionnement, qui permet de remplir tous les objectifs de la feuille de route financière exposée dès 2015 dans le projet de Ville :

- Les taux de fiscalité restent stables pour faire de Nancy une Ville attractive et ne pas grever le pouvoir d'achat des Nancéiens,
- Un niveau d'épargne de plus de 10 M€ pour garantir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et continuer à investir.
- Plus de 21 M€ de dépenses d'équipement pour développer le territoire et préserver l'emploi local,
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, en diminution depuis le début du mandat, et inférieure à 1 000 € par habitant pour ne pas obérer l'avenir.

Par ailleurs, avec ce budget, la Ville s'inscrit parfaitement dans le cadre du contrat passé avec l'État en juin 2018. En effet, si ce dernier prévoit un plafond de progression des dépenses des collectivités à 1,2 %, de budget primitif à budget primitif, ce ratio se limite à 1,10 % pour la Ville de Nancy dans une approche consolidée.

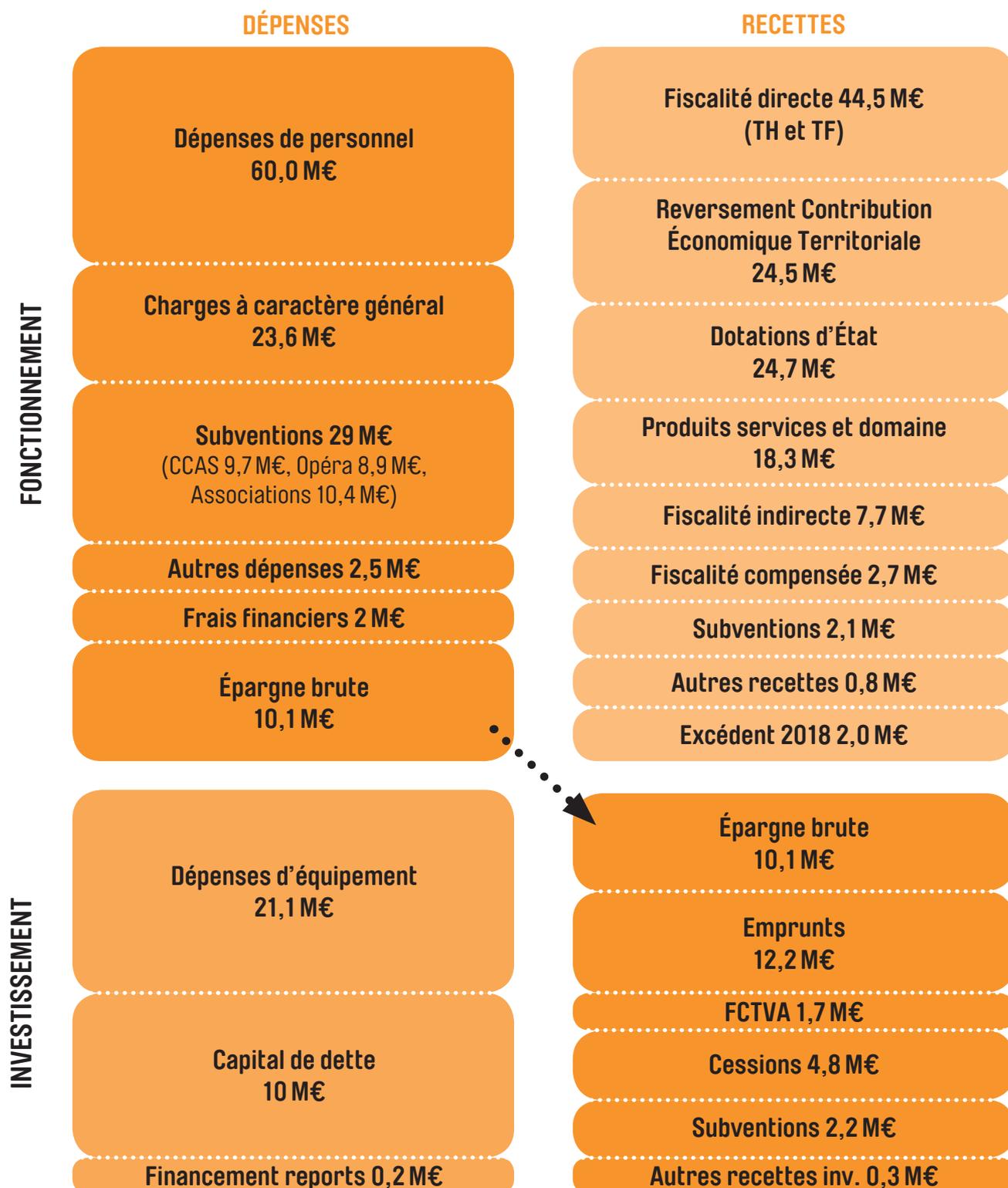


Cette gestion saine permet à la Ville de Nancy d'envisager sereinement le déploiement des premières actions de la feuille de route « Nancy 2030, Cap sur la Ville écologique » présentée à l'occasion de Conseil Municipal du 4 février dernier. Ainsi, la Ville s'assure de pouvoir mettre en œuvre un ambitieux programme de 15 M€ sur trois ans co-construit avec l'Université de Lorraine et l'ensemble des membres du Comité d'Orientation pour la Transition écologique de Nancy (COTEN) : scientifiques, experts, acteurs économiques et institutionnels, Métropole du Grand Nancy...

Enfin, la maîtrise de la section de fonctionnement rend possible l'intégration de mesures sociales visant à soutenir, au-delà du gel des taux de fiscalité, le pouvoir d'achat des Nancéiens et des agents de la Ville, toujours mobilisés pour assurer un service public de proximité aux usagers.

## La balance du budget primitif 2019

Le Budget Primitif 2019 prévoit un niveau d'épargne de 10,1M€ (contre 7,8€ initialement prévus dans le Projet de Ville et 9,7M€ en 2018) de sorte que la Ville de Nancy sans avoir augmenté les taux de fiscalité sur le mandat peut financer un programme d'investissement de plus de 21M€ tout en maintenant un encours de dette inférieur à 1.000€ par habitant.



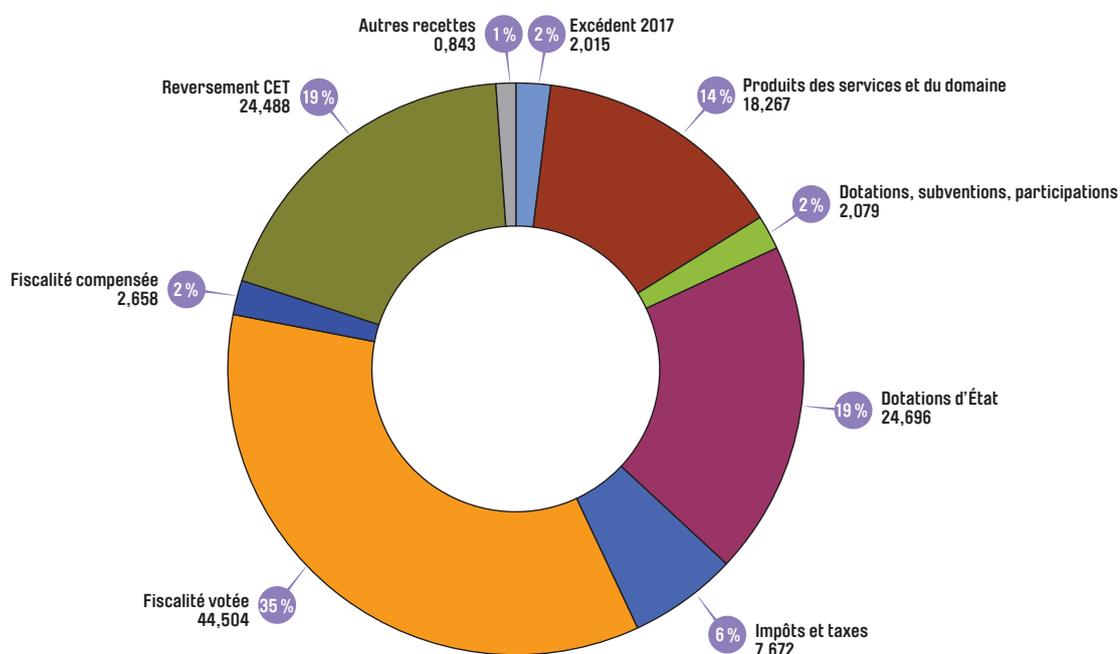
# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



## Les recettes de fonctionnement

Pour la deuxième année consécutive, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville progressent de 1,35 % par rapport à l'exercice précédent. Le produit des services et du domaine progressent de façon extrêmement importante dans la mesure où les recettes de stationnement de surface intègrent désormais ce poste de recettes dans le cadre de la dépenalisation du stationnement. Ainsi, le poste impôts et taxes qui comprenaient ces recettes diminue dans des proportions équivalentes. Les recettes fiscales augmentent à hauteur de la progression des bases (+2,2%). La part de fiscalité compensée par l'État et les dotations de l'État progressent par rapport au budget précédent dans la mesure où elles avaient été légèrement sous-évaluées. Après plusieurs années de baisse, ces dernières représentent désormais moins de 20 % des ressources courantes de la Ville (contre 30 % en 2013).

### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN M€



## Les recettes fiscales

Les recettes de la fiscalité directe comprennent en premier lieu la taxe d'habitation et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Elles représentent 44,504 M€, soit 35 % des recettes de fonctionnement.

Ce montant est calculé par rapport aux bases notifiées par l'État pour l'exercice 2018, dont on retrouve l'évolution dans le tableau ci-dessous. Depuis 2017, l'actualisation des bases n'est plus votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, mais elle est désormais directement indexée sur l'inflation réelle. A ce titre, le taux d'indexation pour 2019 sera de 2,2 %.

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation Bases	191,075	193,325	197,854	198,004	197,811	199,420	203,807
Évolution de la base de n-1 à n		1,18 %	2,34 %	0,08 %	-0,10 %	0,81 %	2,20 %
Produit	21,821	22,078	22,595	22,612	22,590	22,774	23,275
Taxe foncière sur les propriétés bâties Bases	155,303	157,438	160,292	162,391	163,366	166,620	170,286
Évolution de la base de n-1 à n		1,37 %	1,81 %	1,31 %	0,60 %	1,99 %	2,20 %
Produit	19,320	19,585	19,940	20,201	20,323	20,728	21,184
Taxe foncière sur les propriétés non bât. Bases	0,278	0,268	0,263	0,262	0,251	0,253	0,258
Evolution de la base de n-1 à n		-3,40 %	-1,87 %	-0,34 %	-4,37 %	0,71 %	2,20 %
Produit	0,049	0,047	0,046	0,046	0,044	0,044	0,045
<b>Produit total</b>	<b>41,189</b>	<b>41,710</b>	<b>42,581</b>	<b>42,860</b>	<b>42,957</b>	<b>43,546</b>	<b>44,504</b>

2019 verra également la mise en œuvre de la deuxième phase de la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). A ce jour, il s'agit d'un dégrèvement. L'État se substitue donc au contribuable pour le paiement de l'imposition, ce qui sera totalement neutre pour les recettes fiscales de la Ville.

Il convient également de noter que la Loi de Finances 2019 prévoit le prolongement du rétablissement du bénéfice de la demi-part fiscale aux veufs et veuves ayant eu un enfant.

Dans ce poste de recettes, on trouve également la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.) reversée par le Grand Nancy, en partie, aux communes membres qui est composée de :

- L'attribution de compensation qui correspond au produit de la Taxe Professionnelle perçu par la Ville avant 2001. Cette attribution se monte en 2019 à 21,052 M soit un montant stable par rapport à 2018.
- La dotation de solidarité communautaire à répartir (DSCR) qui s'établit à 3,436 M€ intégrant le reversement des charges afférentes au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le poste fiscalité compensée englobe l'intégralité des allocations compensatrices versées par l'État. Ces dernières visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal pour les collectivités.

La variation de ce poste de recettes est toujours difficile à prévoir. Dans le cadre d'une approche prudentielle, le budget primitif prévoit une baisse de 5 % par rapport aux montants notifiés en 2018.

## Les recettes de la fiscalité indirecte

Valorisé à hauteur de 7,672 M€, ce poste représente 6% des recettes de fonctionnement. Il convient de noter que les droits de stationnement de voirie, enregistrés au chapitre 73 - Impôts et taxes intègre, depuis la mise à jour de la nomenclature M14 du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les redevances et recettes d'utilisation du domaine. Cet ajustement comptable permet d'être cohérent avec la réforme de la dépenalisation du stationnement payant.

Ce poste de recette recouvre désormais principalement les droits de mutation (4,200 M€) en augmentation pour prendre en compte l'évolution du marché immobilier, la taxe sur l'électricité (2,000 M€) stable par rapport à 2017 et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (0,280 M€).

## Les dotations d'État

Ces dernières représentent désormais moins de 20% des recettes de fonctionnement contre près du tiers en 2013. Dans l'attente de la notification du montant par les services de l'État, il ne s'agit que d'une prévision. Le montant retenu au budget est de 24,696 M€. Il est basé sur les hypothèses suivantes :

- Stabilité de la Dotation Forfaitaire hors écrêtement par rapport au montant notifié en 2018
- Un écrêtement supplémentaire évalué à 0,105 M€
- Un maintien de la Dotation Générale de Décentralisation hors projet Bibliothèque Nationale de Référence
- Une progression de 2% de la Dotation de Solidarité Urbaine

## Les produits des services et du domaine

Avec 18,267 M€, ils représentent désormais près de 14% des recettes réelles de fonctionnement avec l'inclusion des droits de stationnement pour un montant de 2,970 M€. C'est également sur ce poste de recettes que l'on retrouve le produits des forfaits post-stationnement pour 1,3 M€.

Globalement, on peut distinguer trois postes :

- Les recettes perçues auprès des usagers des services publics : la restauration scolaire, l'accueil dans les centres de loisirs sans hébergement, les parkings, ou les entrées dans les musées pour une recette globale de 14,161 M€.
- Le remboursement du personnel permanent mis à disposition, à titre onéreux, auprès de l'Opéra National de Lorraine pour un montant total de 1,100 M€.
- Enfin la troisième composante regroupe dans le chapitre 75 les recettes issues de l'exploitation des domaines public et privé de la Ville (loyers et redevances d'occupation du domaine) à hauteur de 3,006 M€.

La répartition des produits des services et du domaine dans les politiques publiques de la Ville se présente ainsi :

Politique publique	Montant (M€)
Développement économique	0,039
Commerce	0,613
Culture	3,560
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,239
Cadre de vie, nature et espaces verts	1,877
Stationnement	6,337
Logement	0,018
Petite enfance et politique familiale	0,622
Éducation	2,920
Cohésion sociale et santé	0,134
Jeunesse, sports et loisirs	0,750
Gestion durable et responsable de l'institution	1,159
<b>Total</b>	<b>18,267</b>

La politique publique «Petite enfance et politique familiale» intègre la participation de la CAF au titre du contrat enfance intégralement reversée au CCAS (estimée à 0,622 M€ contre 0,668 M€ en 2017).

## Les dotations, subventions et participations

Ce sont les recettes que la Ville perçoit auprès des partenaires publics et privés dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques. En 2019, l'inscription budgétaire se monte à 2,151 M€, en légère diminution par rapport à l'année précédente, dont 0,542 M€ de mécénat, 0,523 M€ de la CAF pour les activités périscolaires et l'accueil des enfants dans les centres de loisirs, 0,473 M€ en provenance de l'État et enfin 0,170 M€ de la participation de la Région (0,150 M€ pour le chantier de restauration des collections du Musée Lorrain et 0,020 M€ pour l'accueil du Tour de France).

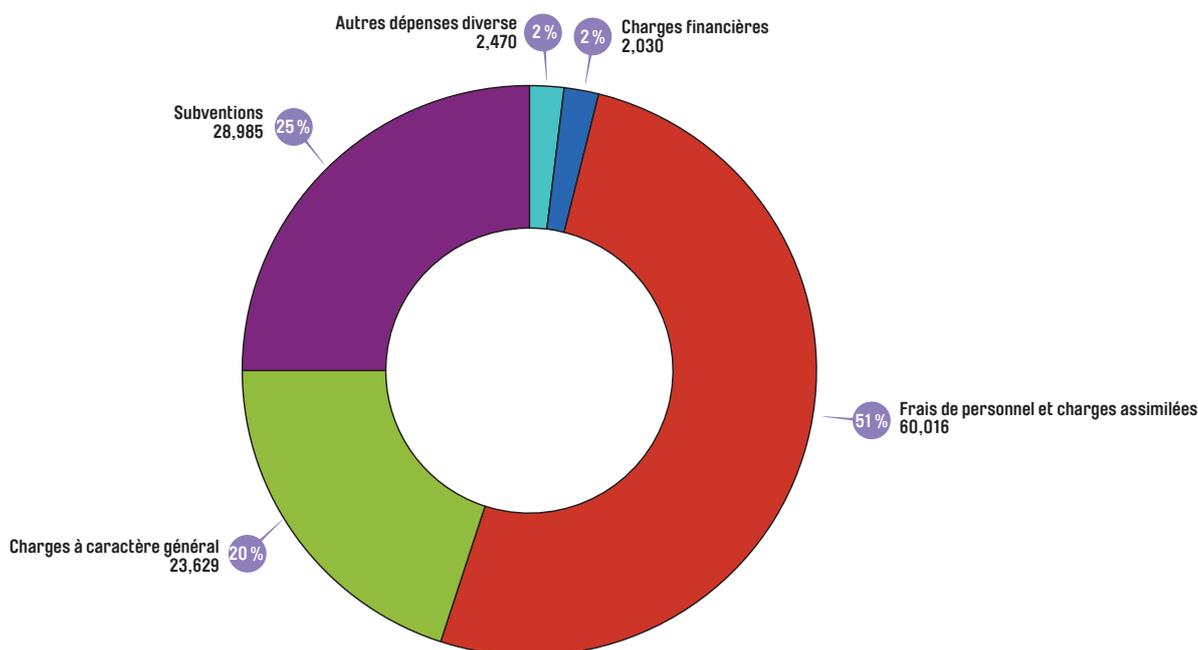
## Les autres recettes

Ce poste regroupe le versement des indemnités suite à sinistre, les contentieux, ainsi que le reversement des indemnités journalières et les participations de l'État aux embauches de contrats uniques d'insertion.

# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,10 % par rapport au budget primitif 2018. Ainsi la Ville de Nancy se conforme parfaitement à la trajectoire financière qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'État en 2018 et qui limite ce ratio à 1,2 %. Ce résultat démontre la qualité de la gestion municipale dans la mesure où le budget primitif 2019 intègre un certain nombre de mesures visant à soutenir les pouvoirs d'achat des Nancéiens mais également des agents municipaux.

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN M€



## Les charges de personnel

Avec un montant de 60,016 M€, elles représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses est en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Néanmoins, l'effort de la Ville sur la maîtrise de ses effectifs permet, outre le glissement vieillesse technicité, d'absorber en partie la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui se traduira par une mesure significative en faveur du pouvoir d'achat des agents percevant les salaires les plus modestes. La prime plancher fixée à 106 € par mois, passera à 120 € au 1<sup>er</sup> mars 2019, puis à 130 € le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'effort pour la Ville est estimé à 0,300 M€.

Les prévisions budgétaires intègrent également l'effort supplémentaire de 10 % qui sera réalisé pour l'accueil des apprentis, contrats aidés et les stagiaires au sein de la Ville.

## Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2019, 20 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 23,629 M€. Les fluides (eau, gaz et électricité) restent le poste de dépenses

le plus onéreux avec un montant total de 3,444 M€, un montant en diminution par rapport à l'année dernière.

Un crédit de 1,835 M€ est inscrit au titre du marché de restauration collective, dont 1,750 M€ pour les seuls restaurants scolaires.

Dans le cadre des services mutualisés, les facturations de la Métropole du Grand Nancy des prestations informatiques et de l'entretien du parc auto sont de l'ordre de 1,658 M€.

Les frais inhérents à la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant (surveillance, traitement des forfaits post-stationnement et des contestations,...) se montent à 0,920 M€.

La Ville perçoit pour le compte du CCAS, la prestation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance et le lui reverse la part correspondant aux activités liées à la petite enfance. Ce reversement d'un montant de 0,622 M€ (contre 0,668 M€ en 2018) est enregistré dans les charges à caractère général.

Les frais de maintenance de divers matériels (horodateurs, photocopieurs, extincteurs, installations de sécurité, etc.) mobilisent 1,171 M€ de crédits. La Ville est également redevable de la taxe foncière à hauteur de 0,598 M€. Les assurances en responsabilité civile, dommages aux biens, organisation des manifestations représentent 0,347 M€. Enfin, les frais d'affranchissement et de télécommunications représentent respectivement 0,237 M€ et 0,366 M€.

## Les subventions

Ce chapitre, d'un montant global de 28,985 M€ (contre 28,787 M€ en 2018), regroupe les participations financières de la Ville aux organismes de droit public et de droit privé.

Depuis 2017, le CCAS bénéficie d'une augmentation annuelle de 0,060 M€ de sa subvention, qui passe ainsi de 9,626 M€ à 9,686 M€. La participation à l'Opéra se monte à 8,851 M€ : une enveloppe de 0,100 M€ supplémentaire a été dégagée après une première augmentation de 0,050 M€ en 2018, dans le cadre des festivités de son centenaire.

Concernant les associations de droit privé, la Ville de Nancy poursuit son effort envers le tissu associatif en maintenant son enveloppe globale pour un montant de 10,447 M€ conformément à l'engagement pris en début de mandat sur ce sujet.

## Les charges financières

Les charges financières sont estimées avec un encours de dette de 104,2 M€ conforme à la situation au 31 décembre 2018. Elles représenteront 2,030 M€ compte tenu des frais de ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus (intérêts constatés budgétairement sur l'exercice 2017 mais payés en 2018). Ainsi, le taux moyen prévisionnel de la dette se situe autour de 2%. Il convient également de souligner que la totalité de la dette de la Ville a été contractée dans des conditions de risque inexistant.

## Les autres charges

Les autres charges regroupent principalement les indemnités d'élus, les charges exceptionnelles et les crédits mobilisés pour les remises gracieuses et les admissions en non-valeur. C'est également sur ce poste qu'est comptabilisé le reversement du produit des forfaits post-stationnement à la Métropole.

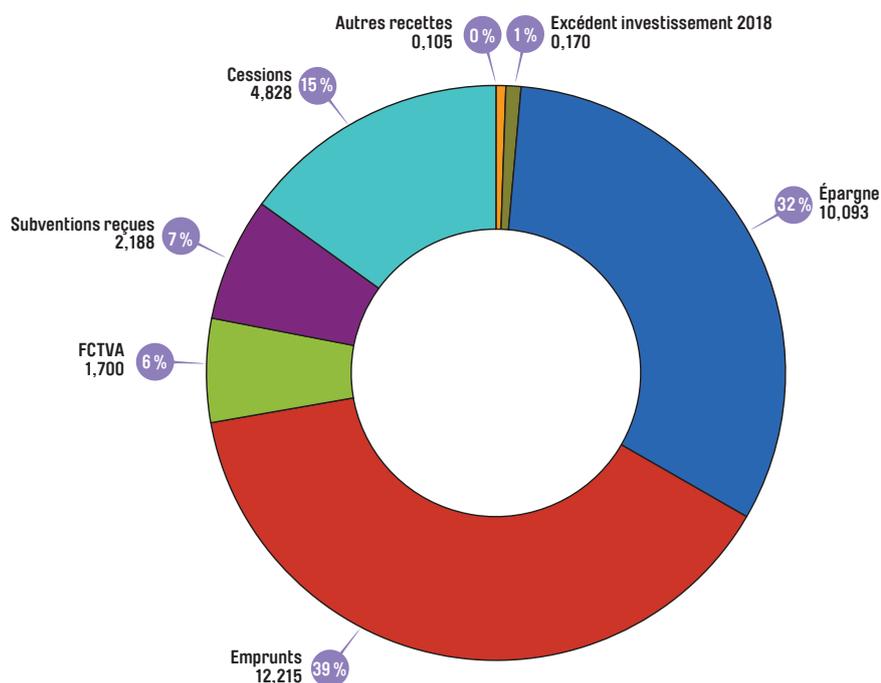


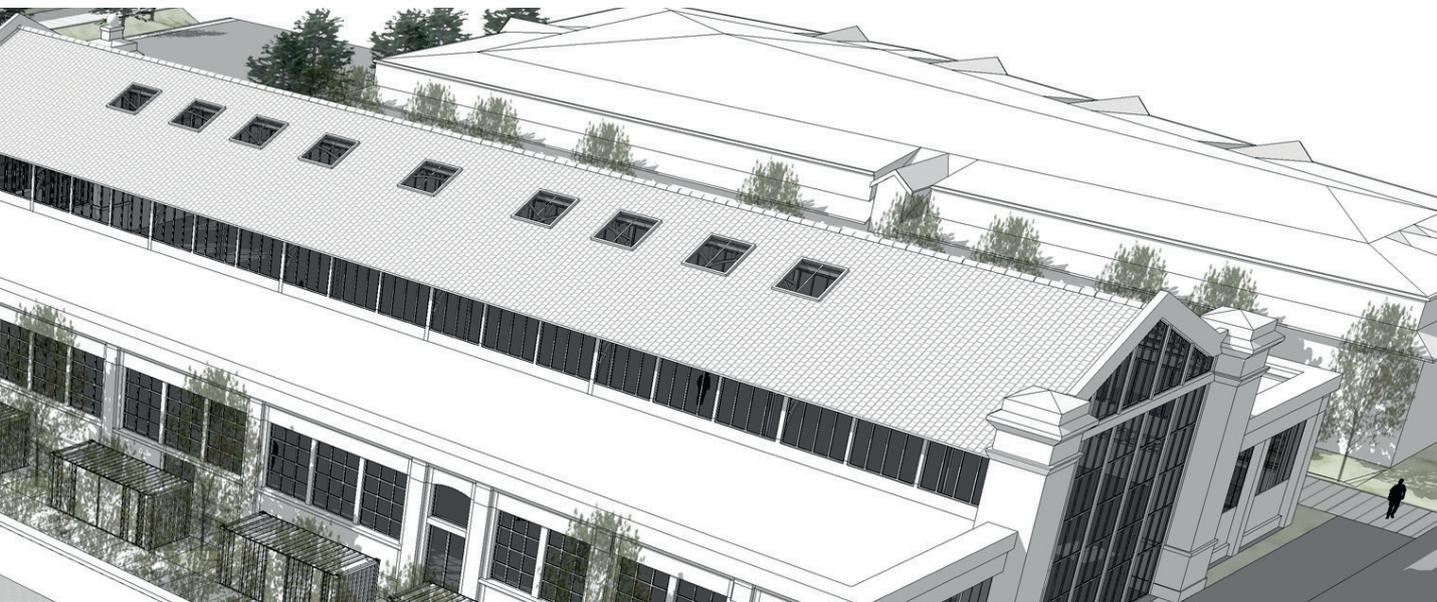
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de la section d'investissement sont l'épargne, les subventions affectées, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions immobilières et les emprunts nouveaux.

### RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN M€





## L'épargne brute

Au budget primitif, le niveau d'épargne prévisionnel se monte à 10,093 M€, en constante augmentation depuis 2017. Ainsi ce niveau d'épargne permet de garantir les équilibres financiers à moyen terme et surtout de financer une enveloppe d'investissement particulièrement importante qui intègre les premières mesures de la feuille de route « Transition Écologique » et les ultimes opérations exposées dans le Projet de Ville présenté en 2015. Pour mémoire, les perspectives établies en début de mandat tablaient sur 7,800 M€ d'épargne brute en 2019.

## Les emprunts nouveaux

L'enveloppe prévisionnelle d'emprunts nouveaux est de 12,215 M€. Ce niveau d'emprunt permet de rester en dessous du plafond défini dans les objectifs budgétaires du le Projet de Ville. Pour mémoire, celui-ci prévoyait une stabilité de la dette sur le mandat. Or, l'encours de dette se situait à 109,6 M€ en 2014 contre 104,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par ailleurs, ce niveau d'endettement permet également de rester en dessous de la barre des 1000€ de dette par habitant.

## Les subventions affectées

Il s'agit ici des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. Les principales opérations financées concerne la rénovation de la salle de Gentilly (0,680 M€), l'Octroi de Nancy (0,368 M€), le Musée Lorrain (0,295 M€), la restauration de la porte Saint-Nicolas (0,160 M€), le gymnase du Placieux (0,150 M€) et la Villa Majorelle (0,126 M€).

## Le Fonds de Compensation de la TVA

Il est estimé à 1,700 M€ en fonction des dépenses d'investissement réalisé en 2018.

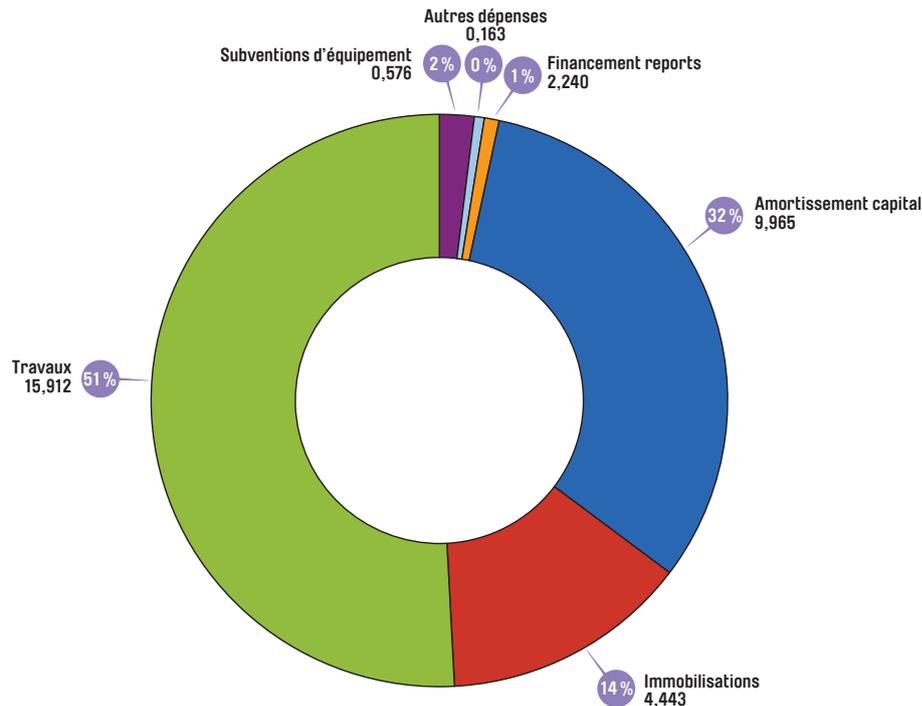
## Les cessions

Elles représenteront une recette de 4,828 M€ au titre de l'exercice 2019. On y retrouve la cession en annuité de Rémicourt (1,000 M€), du terrain Nordon (1,620 M€), les Grands Moulins (0,830 M€), et les bâtiments situés au 6, rue Mon Desert (0,600 M€) au 44, rue des Jardiniers (0,500 M€) et au 52, rue de Tomblaine (0,220 M€).

# Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent : le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement, les immobilisations et les travaux.

## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN M€



## Le remboursement du capital de la dette

La Ville de Nancy remboursera au cours de l'exercice 2019 la somme de 9,965M€, à laquelle il convient d'ajouter une inscription de 2,5M€ en dépenses et en recettes au titre d'éventuelles négociations pouvant intervenir dans le cadre de la gestion active de la dette.

## Les subventions d'équipement

Inscrites au chapitre 204, elles représentent 0,576M€ dont 0,265M€ de primes de ravalement et aides aux logements. Par ailleurs, la Ville reversera à la Métropole 0,156 M€ au titre du déploiement de la vidéotranquilité.

## Les immobilisations

Les immobilisations sont pour l'essentiel du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement courant des services, comptabilisés, du fait de leurs montants et de leurs durabilités, dans l'actif de la Ville. Elles représentent un montant total de 4,443M€. On y retrouve 0,719M€ pour le

renouvellement du matériel de transport (dont 0,600M€ pour le passage de la flotte de berlines au tout électrique) et 0,420M€ de matériel informatique.

## Les travaux

Les opérations inscrites, pour un montant total de 15,912M€ contre 11,784M€ en 2018, feront l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre de la présentation par politique publique proposée dans la suite du présent rapport de présentation.



# Le budget par politique publique

**RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITÉ**

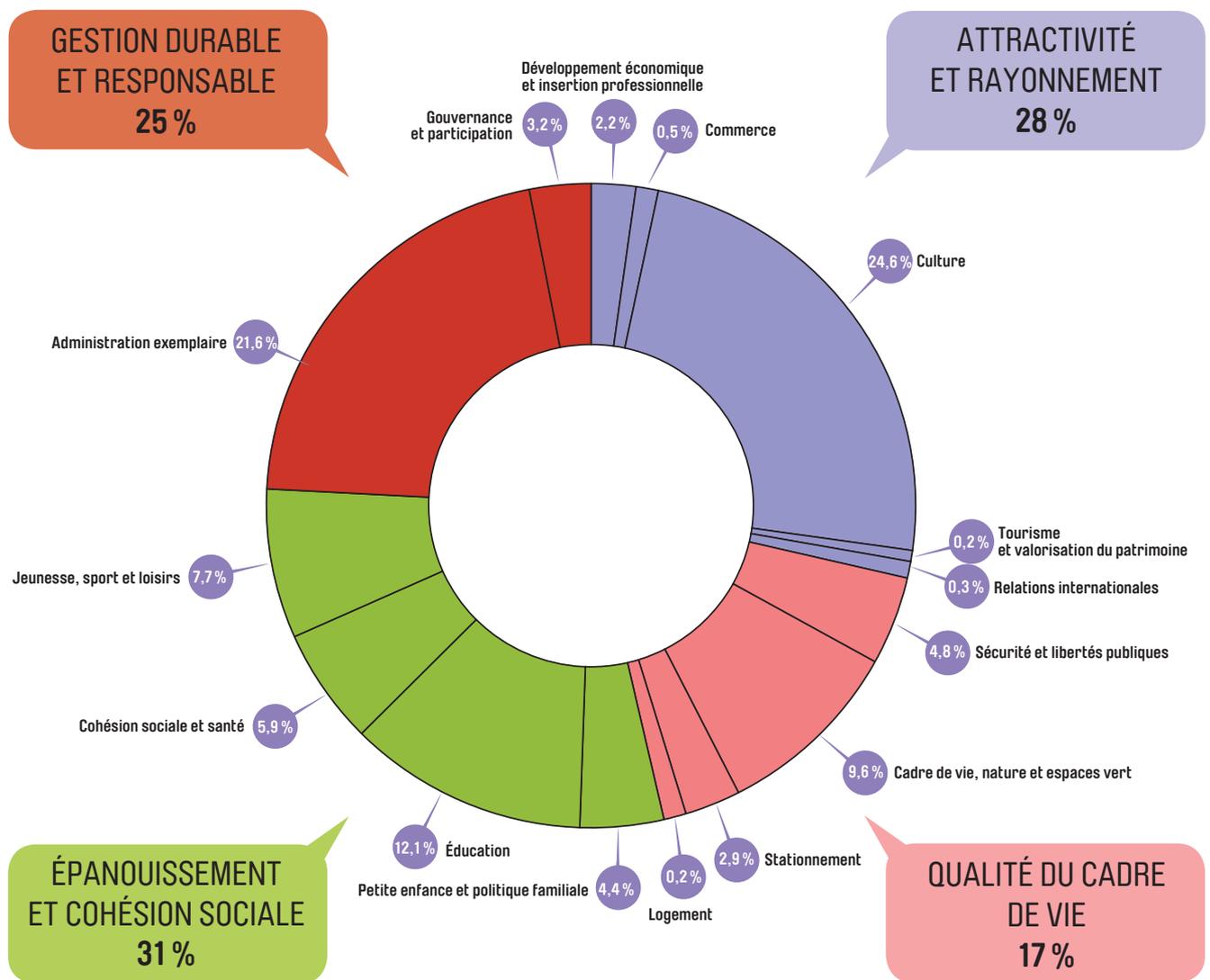
**QUALITÉ DU CADRE DE VIE**

**ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE**

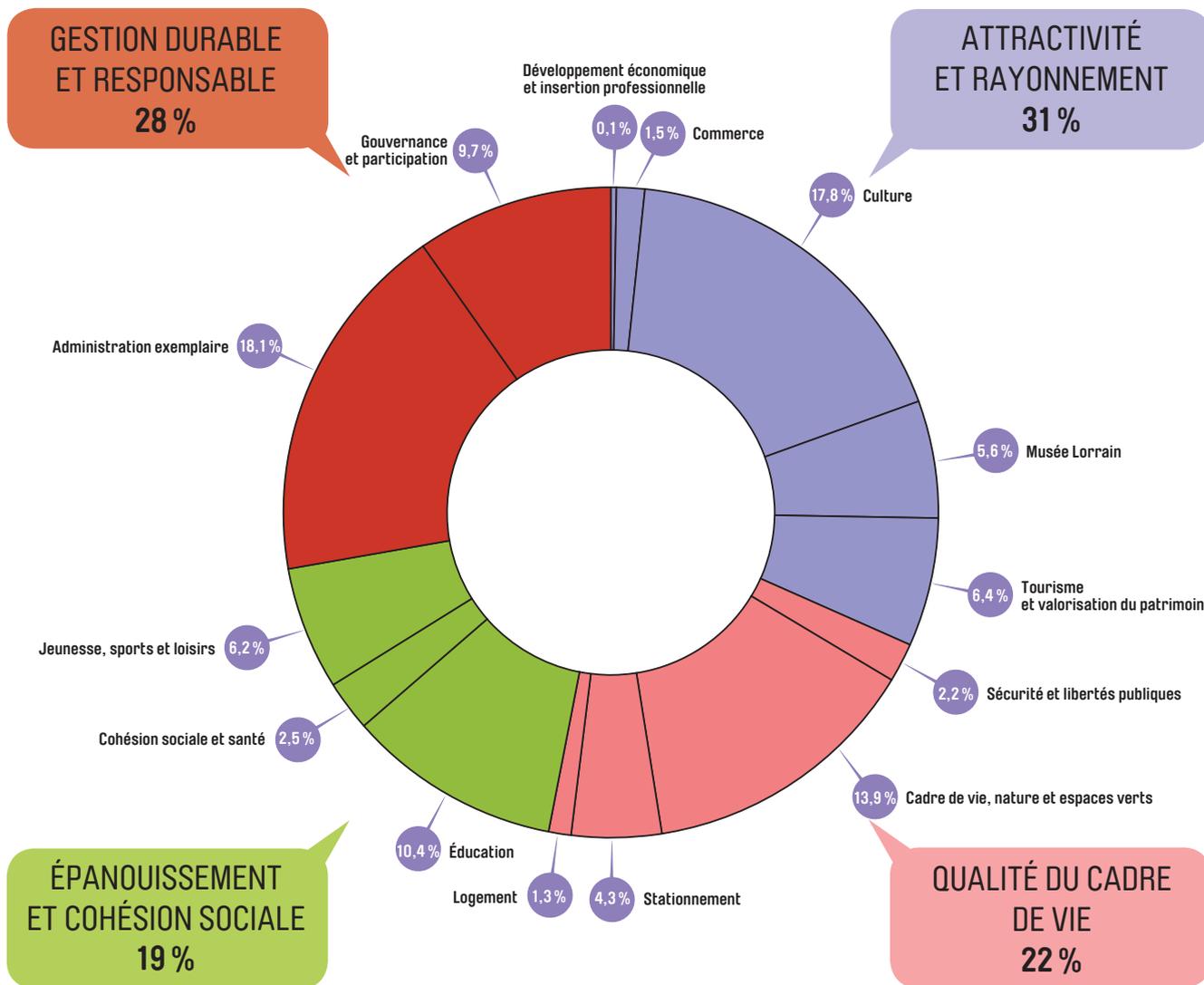
**GESTION DURABLE ET RESPONSABLE**

Depuis le budget primitif 2015, la présentation budgétaire s'articule autour de 16 politiques publiques. Ces dernières s'inscrivent dans les objectifs du Projet de Ville présenté lors du conseil municipal du 23 février 2015. En ce qui concerne la section de fonctionnement, chaque politique publique intègre les dépenses de gestion (charges à caractère général, masse salariale et subventions). Pour ce qui est de l'investissement, chaque politique publique fait l'objet d'une autorisation de programme fractionnée en crédits de paiement annuels. L'autorisation de programme inclut immobilisations, travaux et subvention d'équipement.

## La répartition des dépenses de gestion (fonctionnement) par politique publique



La répartition des crédits de paiement (investissement) par politique publique

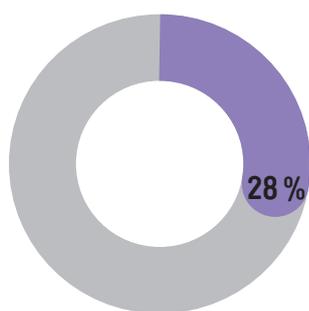


# ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

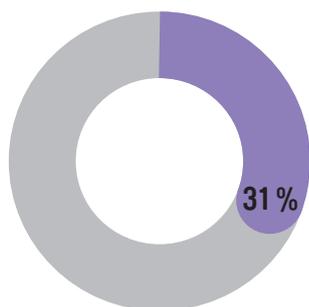


En M€	Fonctionnement		Investissement		Total AP 2015/2020
	Crédits 2019	CP antérieurs	CP 2019 (reports inclus)	CP 2020	
Développement éco. et insertion professionnelle	2,491	0,021	0,020	0,008	0,050
Commerce	0,553	0,312	0,402	0,185	0,899
Culture	28,291	7,442	3,909	3,059	14,409
Musée Lorrain		5,804	2,026	2,990	10,820
Relations internationales	0,325	-	-	-	-
Tourisme et valorisation du patrimoine	0,262	5,282	1,636	1,133	8,052

## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



20

## Développement économique insertion professionnelle

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2019, se poursuivra le travail de dialogue avec les acteurs économiques tant sur des sujets transverses et grands enjeux que sur des questions de proximité et du quotidien. L'année 2019 sera également marquée par l'aboutissement opérationnel de différents projets.

Le dialogue et le travail conjoint avec les instances économiques que sont notamment le Conseil des Entrepreneurs et les ATP (1 Association, 1 Territoire, 1 Projet) implantées sur le territoire nancéen seront poursuivis.

Le Conseil des Entrepreneurs, dont l'objectif vise la proximité et les échanges entre représentants du monde économique nancéen, sera notamment sollicité sur des enjeux généraux de dynamisation et d'évolution du monde économique tels que la transition écologique ou le marketing territorial. Il sera également associé à des réunions d'actualité nationale (participation aux réunions locales de contributions au Grand Débat National) ou d'informations pratiques (mobilité en centre ville,).

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la Ville de Nancy maintient son accompagnement des actions menées par les ATP, notamment les actions concourant à la transition écologique : mobilité, gestion des déchets,...

Dans le cadre des jumelages de la Ville, des coopérations à caractère économique doivent être développées en 2019. Des échanges de bonnes pratiques sont prévus avec la Ville de Karlsruhe sur les questions de commerce et d'industries culturelles et créatives. La Ville de Nancy souhaite également accompagner et faciliter les démarches entrepreneuriales de développement à l'international en travaillant directement avec les consuls et ambassades des pays des villes jumelées.

Afin de soutenir l'attractivité économique et résidentielle dans son centre-ville, Nancy s'est engagée dans la constitution d'un outil d'intervention immobilière, la Société d'Économie Mixte Nancy DEFI - Développement Économique Foncier Immobilier.

Cette structure, dont la gouvernance est composée de 9 actionnaires publics et privés, a pour mission d'acheter, réaménager et revendre des biens commerciaux et résidentiels vacants ou nécessitant des restructurations pour une adaptation au marché immobilier.

Après une phase de diagnostic commercial, de montage du modèle juridique, financier et économique, de constitution d'un tour de table solide et expert, l'année 2019 se caractérise par le lancement de la phase opérationnelle de Nancy DEFI.

Déjà, l'Assemblée Générale Constitutive et le Premier Conseil d'Administration, ont permis, le 25 janvier 2019, d'officialiser la création de cette nouvelle SEM, en ratifiant les statuts et le pacte d'actionnaires, en nommant les 15 membres du conseil d'administration, en désignant Sylvie PETIOT comme Présidente Directrice Générale et en choisissant la SOLOREM comme prestataire en charge de la gestion exécutive et opérationnelle de la structure.

Dès lors, Nancy DEFI va se montrer offensive pour enclencher les premières études et acquisitions immobilières dès le premier semestre 2019.

Les premières actions concrètes du volet économique de la feuille de route « Nancy 2030, Cap sur la Ville Écologique » seront mises en place en 2019.

Ainsi, doit se dérouler, d'ici juin 2019, un appel à projets à destination des étudiants entrepreneurs du PeeL - Pôle Entrepreneuriat Étudiant de Lorraine de l'Université de Lorraine, afin de récompenser les entrepreneurs de demain dont les projets répondent aux enjeux définis dans le cadre du Comité d'Orientation pour la Transition Écologique de Nancy.

Par ailleurs, la charte d'engagement pour la commande publique, prévue pour faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, par un rappel des procédures et dispositifs existants, doit, avant son lancement en 2019, mettre en avant et inciter les candidatures responsables.

Dans le cadre de la structuration de la filière économique des Industries Culturelles et Créatives (ICC), la Ville de Nancy, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la Région Grand Est, poursuivra en 2019 son accompagnement à la constitution d'une biennale du design prévue en 2020. Cette biennale qui a pour objectif de fédérer et faire connaître tous les métiers de l'ICC pour dynamiser un secteur d'avenir porteur de richesses

techniques, artistiques, humaines et économiques est précédée de 2 actes préfigurateurs dont le premier s'est tenu en novembre 2018. Le second acte aura lieu les 25 et 26 avril 2019 au Centre des Congrès Prouvé autour de conférences et ateliers collaboratifs.



## LE PORT DE PLAISANCE

Le port de plaisance et l'aire de camping-car participent au rayonnement touristique et au développement économique de Nancy avec l'accueil en 2018 de 1221 bateaux et 2888 plaisanciers de 28 nationalités différentes, ainsi que 2212 camping-cars (+12% par rapport à 2017), générant d'importantes retombées positives sur le commerce local et les équipements du centre-ville et des environs. Le port est également un aménagement structurant dans la reconversion urbaine et la mutation économique de l'ancien faubourg industriel des Rives de Meurthe où ses quais aménagés valorisent les nouvelles constructions immobilières en créant un nouveau morceau de ville tourné vers l'eau. Enfin c'est un site exemplaire en matière de protection de l'environnement (protection de la ressource en eau, gestion des déchets, éducation à l'environnement) et en matière de nouvelles mobilités douces (fluviales, cyclistes et pédestres), récompensé depuis 14 ans par le label pavillon bleu.

Site touristique, le port doit redevenir également un lieu de destination pour les Nancéiens avec l'accueil de manifestations ludiques et festives, notamment une fête de l'eau et du nautisme en juin 2019.

La concession de gestion et d'exploitation confiée par VNF à la Ville, qui arrive à échéance en octobre 2019, sera prolongée par avenant pour deux années jusqu'en octobre 2021. Ce délai supplémentaire sera mis à profit par la Ville pour élaborer avec le concédant les termes de la future concession (périmètre, gouvernance, objectifs).

Le budget dépenses 2019 affecté au port a pour objectif de développer l'attractivité du site pour les plaisanciers mais aussi pour les Nancéiens, de conserver le Label Pavillon bleu,

tout en améliorant le bilan d'exploitation de l'équipement par des travaux de modernisation des installations électriques. Pour assurer l'accueil 7j/7 et la sécurité en période estivale, la Ville consacre un budget de fonctionnement constant qui se poursuit en 2019 :

- 2,5 équivalents temps plein (3 agents) aidés par des saisonniers en période estivale, ce qui représente environ 0,075 M€,
- intervention en nocturne d'une société de surveillance de juin à septembre qui représente 0,014 M€.

Une Fête de l'Eau sera organisée en juin 2019 pour marquer les 30 ans de la création du port de plaisance pour un montant de 0,009 M€.

Les travaux de modernisation concernent :

- la mise en place de bornes avec gestion informatique pour l'accueil des bateaux et des campings-cars, et la fourniture des fluides eau et électricité : 0,100 M€,
- la mise en place d'une barrière d'accès pour l'aire de campings-cars : 0,014 M€,
- des installations d'ampoules LED plus économiques et l'adaptation des luminaires sur les quais Saint-Georges et Sainte Catherine : 0,050 M€.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2019, correspondant aux droits de places (bateaux et campings-cars), sont estimées à 0,115 M€.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service Action pour l'Emploi de la Ville de Nancy permet, dans le cadre de l'accueil d'apprentis, de services civiques, de Travaux d'Intérêt Général (TIG), et de ses chantiers d'insertion (CDDI) conduits au sein de l'activité municipale, d'offrir un terreau favorable aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux, de retrouver un rythme de travail, en équipe, avec un encadrant formé et d'aboutir à la réalisation effective des objectifs fixés. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers la levée des freins sociaux (endettement, assurance médicale, logement, accompagnement à la retraite...).

Les bénéficiaires de Contrats à Durée Déterminée en Insertion sont accueillis sur des chantiers d'insertion dans les domaines du bâtiment, de l'entretien des locaux municipaux, des espaces verts, du pool mobilités et de Nancy Ville Propre.

Ces chantiers s'opèrent uniquement sur les bâtiments, les espaces verts et les sites de la ville de Nancy.

La voie de l'apprentissage permet aux jeunes de 16 à 30 ans (dérogatoire de 25 à 30 ans jusqu'en 2019 pour la région Grand Est) d'accéder plus facilement au marché de l'emploi, c'est pourquoi la Ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du CAP au Bac +3/4. Le nombre annuel d'apprentis avoisine les soixante et sera en augmentation dès la rentrée de septembre 2019.

La Ville de Nancy sollicite à nouveau l'agrément pour mettre en œuvre le service civique. Il est proposé de solliciter 10 postes en 2019 en lien avec l'agence de service civique. En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des jeunes et des adultes sur

des missions d'intérêt général en accueillant ces personnes au sein de ses chantiers.

Par ailleurs, la Ville de Nancy subventionne la Mission Locale du Grand Nancy à hauteur de 0,215 M€ et apporte son soutien à d'autres associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

D'autres recettes sont également prévues : 0,016 M€ au titre du Contrat de Ville, 0,010 M€ attribué par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), 0,005 M€ par l'État pour l'accompagnement de chantiers d'insertion (DIRECCTE) et 0,030 M€ par l'Association pour la Gestion Inter-Plie (FSE).

## Commerce

La Ville de Nancy poursuivra en 2019 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrites de Nancy, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy et en cohérence avec la stratégie de développement commercial métropolitain qui vient d'être actualisée.

Pour ce faire, plusieurs axes de développement visent la redynamisation commerciale, parmi lesquels la poursuite du plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs et la démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets, renforcés par la présence du développeur de centre-ville qui disposera d'un budget de 0,025 M€ pour leur mise en œuvre.

En complément des nombreuses actions menées sur le centre-ville, un budget de 0,004 M€ sera dédié aux actions dans les quartiers pour mettre en valeur le commerce et accompagner les propriétaires et/ou commercialisateurs des cellules vacantes.

La convention de partenariat portant sur le développement du commerce nancéien entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle, l'association les Vitrites de Nancy et la Ville de Nancy a été renouvelée pour la période 2019-2021. A ce titre, une subvention de 0,141 M€ sera versée à l'association « Les Vitrites de Nancy » pour lui permettre de mener les actions qui lui sont dédiées.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme triennal débuté en mars 2017 et soutenu par le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Ville encaissera un acompte sur subvention de 0,065 M€ et reversera sur justification de leurs actions 0,026 M€ à la Chambre de Commerce et d'Industrie, 0,026 M€ aux Vitrites de Nancy et 0,012 M€ aux associations de commerçants.

La Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation, par le versement de subventions d'un montant total de 0,013 M€.

Elle soutiendra également les associations de défense des consommateurs pour 0,008 M€ et la préparation de la biennale du design du Grand Est à hauteur de 0,015 M€.

Un budget de 0,020 M€ sera consacré aux différentes animations afin de les soutenir, voire de les renforcer :

- S'agissant des métiers de bouche, la Ville de Nancy et ses partenaires reconduiront la Fête de la Gastronomie qui devient au fil des années un véritable « Rendez-vous » nancéien de la tradition culinaire lorraine.
- Elle renforcera son soutien et son accompagnement des producteurs locaux, et notamment, l'association « Saveurs paysannes », pour répondre aux nouvelles habitudes de consommation.

- Les manifestations Métiers d'Art seront reconduites en 2019.
- Les occupations commerciales du domaine public se traduisent par des recettes estimées à 0,505 M€ pour les terrasses et étalages, et à 0,006 M€ pour diverses autres occupations.



## MARCHÉS

Les 5 marchés existant sur Nancy (le Marché Central et le marché des étalagistes, le marché couvert d'Haussonville, les marchés de plein air de la Ville Vieille et du Plateau de Haye) jouent un rôle important en matière de proximité. Ainsi, le Marché Central, qui compte près de 60 commerçants, contribue à élargir et enrichir une offre de qualité en démontrant son dynamisme commercial, véritable moteur du cœur de ville.

Dans cet esprit, différentes actions sont prévues en 2019 pour maintenir la convivialité de ce lieu, en lien avec les deux associations des marchés qui assurent des animations avec le soutien de la Ville, et la participation de l'ensemble des commerçants du marché. Le programme d'animation fera l'objet d'un soutien de la Ville d'un montant de 0,010 M€ et sera enrichi de plusieurs manifestations en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement représentent 0,197 M€ et concernent principalement le Marché Central et le marché d'Haussonville, avec 0,057 M€ de taxes foncières, 0,018 M€ de maintenance du matériel et 0,015 M€ d'entretien et de réparations courantes.

Pour le seul Marché Central, 0,028 M€ sont consacrés à la gestion des déchets où l'accent est mis sur leur tri, 0,031 M€ est affecté au gardiennage lors de l'ouverture du dimanche matin et 0,031 au nettoyage approfondi du marché.

La mise en service du système de vidéosurveillance début 2019 devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement dus aux dégradations du matériel et d'améliorer le tri des déchets.

Les recettes générées par les marchés s'élèvent à 0,524 M€ pour les droits de place et à 0,058 M€ pour ce qui concerne les récupérations de charges (eau, mise hors gel, enlèvement des déchets...).

0,015 M€ d'investissement est prévu pour l'achat de pièces pour réparation des portes, monte-charges, etc. dans les marchés couverts.

0,080 M€ seront affectés à divers travaux d'entretien, 0,200 M€ pour l'installation d'un système d'amélioration du confort thermique chaud/froid dans le Marché Central et 0,012 M€ pour une étude sur la couverture à Haussonville.



## Culture

La ville s'engage au quotidien pour assurer la mise en place de politiques publiques, au service de ses habitants. Le souhait étant de stimuler l'innovation, la recherche et la création. Nancy a en effet le désir, en développant des politiques publiques accessibles à tous, de donner à chacun la possibilité de s'épanouir dans la cité mais aussi d'être présente au national et à l'international au travers de ses engagements et de ses projets. Que ce soit :

- dans le domaine des relations internationales pour favoriser le rapprochement entre les peuples,
- dans le domaine de la mémoire, de l'intégration et des droits de l'Homme pour favoriser le vivre-ensemble, préserver les droits et lutter contre toutes les formes de discrimination,
- dans le domaine du patrimoine pour protéger, entretenir et valoriser les monuments historiques et les édifices culturels et culturels appartenant à la ville,
- dans le domaine de la culture et de l'attractivité pour que les programmations soient sources d'épanouissement, de vitalité et de rayonnement.

L'année 2019 verra ainsi la poursuite des actions en faveur de la culture et de la citoyenneté pour que Nancy soit décidément une ville de création, de valorisation de son patrimoine, d'attractivité et de partage avec le renforcement des activités d'éducation artistique et culturelle au travers la signature du pacte territorial liant la Ville et l'État. Elle perpétuera également ses actions pour favoriser l'attractivité pour ses habitants et les touristes d'agrément ou d'affaires grâce à la signature d'un pacte d'accueil avec « Destination Nancy ». Elle œuvrera au renforcement des liens avec les 10 villes internationales jumelées avec la cité nancéienne.

### NANCY, VILLE DE CRÉATION

Afin de favoriser le rayonnement des grands établissements labellisés par le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), la Ville leur verse en 2019 des subventions et contributions à hauteur de 11,03 M€, dont :

- 8,851 M€ à l'Opéra national de Lorraine, qui reverse chaque année à la Ville les salaires des personnels mis à disposition (1,100 M€), s'acquitte du loyer (0,327 M€) et des prestations de services effectuées (0,425 M€), notamment pour la fabrication des décors. L'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy bénéficie quant à lui d'une convention de résidence dans la Salle Poirel depuis 2017.
- 0,700 M€ au Centre Chorégraphique National – Ballet de Lorraine (CCN) incluant la compensation du loyer versé ;
- 0,766 M€ à L'Autre Canal comprenant la compensation du loyer versé. Le contrat d'objectifs avec les différents partenaires vient de faire l'objet d'un renouvellement jusqu'en 2019.
- 0,712 M€ pour la programmation annuelle du Centre Dramatique National - Théâtre de la Manufacture (CDN), le festival RING, les compensations du loyer versé et la location de la Salle Poirel.

Une étude de faisabilité se poursuit, pour d'une part, améliorer les conditions de travail du CCN, et d'autre part, envisager les potentiels de regroupement sur un site commun des activités développées par les trois structures CCN, CDN et ONL, en partenariat avec le MCC et en lien avec la Région Grand Est (0,050 M€ de dépenses).

Au niveau de l'investissement, 0,075 M€ est prévu pour la rénovation de l'ascenseur du Centre Dramatique National - Théâtre de la Manufacture. Le Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine et l'Opéra National de Lorraine seront raccordés au chauffage urbain pour un montant total de 0,029 M€.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans la Ville, la politique municipale du projet « ADN - Art dans Nancy » et de commandes artistiques continue son développement en 2019, avec notamment des commandes passées à des artistes contemporains reconnus à l'échelle locale comme nationale.

La réalisation d'une fresque de street art confiée à l'artiste portugais VHILS sur la façade de la Mairie Médiathèque Saint Pierre sera exécutée au printemps 2019.

En fonctionnement 0,040 M€ de prestations et 0,155 M€ de subventions en Arts visuels et pluridisciplinaires sont ainsi prévus, avec 0,010 M€ de recettes de mécénat, ainsi que 0,009 M€ de subventions supplémentaires.

Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, la Ville de Nancy soutient l'émergence par l'aide à la création et à la diffusion des jeunes artistes, associations

et compagnies, ainsi qu'aux associations disposant d'un lieu conventionné avec la Ville (0,167 M€ de subventions en spectacle vivant), et par le soutien à la diffusion d'événements déjà installés, à l'instar du Nancy Jazz Pulsations (0,400 M€), de Nancy Voix du Monde (0,020 M€) ou les Rencontres Musicales en Lorraine (0,060 M€).

Les associations assurant une programmation régulière à la Salle Poirel bénéficient de subventions de compensation pour la location de la salle à hauteur de 0,050 M€. Le budget de la Salle Poirel est de 0,054 M€ de crédits gérés et 0,366 M€ de recettes en 2019. La salle bénéficiera de 0,028 M€ de crédits pour l'achat de matériel scénique.

La mise à disposition de lieux pluridisciplinaires équipés s'inscrit également dans cette démarche de la Ville, à travers le Théâtre de Mon Désert, la Fabrique (0,008 M€ de dépenses) et la Galerie 9. La rénovation de l'appartement rue Pierre Fourier est prévu pour un montant de 0,010 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Pépinière Culturelle et Créative « L'OCTROI Nancy », les actions de préfigurations engagées dès 2018 vont se multiplier et ainsi fin 2019, l'ouverture séquentielle des espaces sera mise en œuvre.

Un budget total de 0,170 M€ dont 0,075 M€ de subventions et d'appels à projets est prévu. En investissement, 0,873 M€ est prévu pour l'aménagement de friches artistiques et 0,368 M€ de recettes.



## La transition écologique, au cœur du projet de l'OCTROI Nancy

La sobriété énergétique est au cœur des aménagements de l'OCTROI Nancy : isolation des murs et des planchers bas ainsi que renouvellement des menuiseries extérieures des octrois. Le traitement des toitures plates de la Petite Halle mêlera panneaux photovoltaïques et végétalisation permettant une régulation naturelle de la température du bâtiment tout au long de l'année (la réduction des variations de températures est évaluée à 40%). Sur le plan phonique, le toit végétalisé absorbe les ondes sonores et réduit les nuisances aériennes ou d'impact. L'enveloppe dédiée à ces aménagements est de 0,178 M€.



## NANCY, VILLE DE PATRIMOINE

Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. Ainsi, « Nancy Musées » dispose de 0,722 M€ (hors charges de personnel) pour mener à bien les projets et actions des 3 établissements muséaux.

L'exposition « Opéra ! 3 siècles de créations » se terminera en février 2019 à la Galerie Poirel et l'exposition « 20 ans ! Dans les coulisses du Musée des Beaux Arts » sera présentée du 22 février au 24 juin 2019 pour un coût de 0,120 M€.

La politique d'acquisition et de restauration des collections des musées municipaux s'élève en 2019 à 0,088 M€.

Les travaux de restauration de la Villa Majorelle se poursuivent en 2019 avec 1,2 M€ de dépenses et 0,126 M€ de recettes. Le remplacement d'une chaudière gaz à condensation pour 0,034 M€ est prévu.

Des travaux de réfection des toitures terrasses seront menés au MBA pour un montant de 0,450 M€ et des améliorations pour un montant de 0,084 M€ au MEN. L'achat de matériel de stockage et d'équipement est également prévu pour les réserves communes (0,022 M€ de dépenses et 0,008 M€ de recettes d'investissement).

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2019 (1,176 M€ de dépenses et 0,294 M€ de recettes d'investissement) avec le démarrage des travaux et de la grande campagne de fouilles sur le jardin du Palais Ducal.

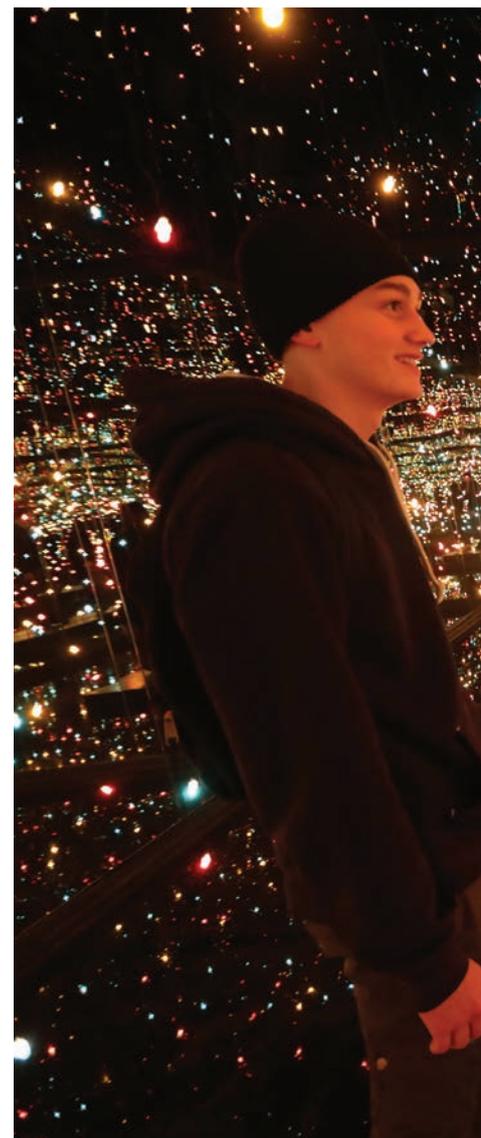
Pendant la fermeture du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée est préservé pour le public. L'année 2019 verra d'une part l'ouverture de la maison du projet et d'autre part la poursuite du plan de valorisation des collections hors les murs à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale.

Les établissements du livre et de la lecture perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité avec notamment l'ouverture de la nouvelle mairie-médiathèque Saint-Pierre, avenue de Strasbourg (0,766 M€).

Les bibliothèques de Nancy poursuivront les programmes comme « Première page », autour du livre et de la petite enfance, en lien avec le Ministère de la Culture. Les crédits gérés par les Bibliothèques de Nancy s'élèvent à 0,562 M€ de dépenses et 0,160 M€ de recettes en 2019. Les dépenses d'investissement dont les acquisitions sont prévues à hauteur de 0,033 M€ de dépenses et 0,008 M€ de recettes.

Des travaux de sécurité intrusion sont prévus à la Bibliothèque Stanislas pour un montant de 0,035 M€.

Les archives municipales poursuivent leur travail réglementaire d'enrichissement (0,003 M€), de restauration (0,006 M€) et de conservation des données administratives, et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux, avec un budget de 0,018 M€ de crédits gérés en 2019 et des travaux prévus à hauteur de 0,045 M€ en investissement pour la réparation de la toiture.





## NANCY, VILLE ATTRACTIVE

Pour affirmer la « Destination Nancy », outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux (0,256 M€ de dépenses et 0,100 M€ de recettes), le nouveau spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas. L'inscription des Fêtes de Saint-Nicolas sur les listes de l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel en 2018 et l'objectif d'une candidature à l'UNESCO donne le tempo du développement, année après année, de ce grand événement traditionnel et populaire, alliant les traditions et la création actuelle, et rythmant, durant plus d'un mois, la vie des Nancéiens autour des valeurs de la fête, du rassemblement et du partage.

Résolument inclusives les fêtes sont l'occasion de la mise en œuvre de nombreux projets participatifs tout au long de l'année, et la programmation s'étoffe de partenariats en direction des sports, du commerce, des MJC, des seniors, des jeunes, des écoles et du patrimoine.

Les grands événements culturels de la Ville sont confortés en 2019 dans leur rôle de catalyseur de rayonnement municipal et de créateur de passerelles entre culture, économie et commerce. Les Fêtes de Saint-Nicolas, s'étendront, comme chaque année, de fin novembre 2019 au début du mois de janvier 2020 (1,027 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,175 M€ de recettes). Le développement de projets permettant d'impliquer plus encore la population de la ville sera poursuivi, voire accentué.

Le Livre sur la Place, premier salon national de la rentrée littéraire, a célébré son 40<sup>ème</sup> anniversaire en 2018 et poursuit son travail de rayonnement auprès de ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt, ainsi que son engagement auprès des libraires nancéiens et autres professionnels du livre sur le territoire (0,779 M€ de dépenses, hors valorisation du personnel Ville de Nancy, et 0,406 M€ de recettes, dont 0,255 M€ de mécénat financier, hors valorisation du mécénat en nature).





## La transition écologique, une volonté partagée

### Les illuminations

Très tôt, la Ville de Nancy s'est posé la question de l'impact écologique des illuminations de fin d'année. Des émissions de CO2 très difficiles à estimer mais la sensibilisation au sur-éclairage et à ses conséquences sur l'environnement ont permis d'aboutir à une démarche rationnelle et maîtrisée.

Face à ce constat et pour réduire leurs factures énergétique et écologique, la Ville de Nancy a procédé, depuis 2012, à des modifications importantes sur ses matériels de mise en lumière en les équipant de diodes électroluminescentes (Led). Particulièrement bien adaptées pour les décorations, elles ont une durée de vie bien supérieure à des ampoules classiques, consomment jusqu'à dix fois moins d'électricité et nécessitent moins de maintenance.

### Le défilé

Jusqu'en 2016, les chars du défilé étaient globalement remorqués par des chargeurs ou des tracteurs. En 2018 il a été exclusivement équipé d'engins au gaz naturel. Également, la commune d'Art-sur-Meurthe a participé au défilé avec un char tracté par des vélos.

Dès 2018, l'utilisation de confettis biodégradables a été mise en place sur le parcours dans la ville.

En 2019, l'intégralité du défilé devrait être tracté par des chars électriques, et dès 2020, le char de Saint Nicolas sera également remplacé par un char électrique.



## NANCY, VILLE DE PARTAGE : COMMUNIQUER, FAIRE PARTICIPER LES PUBLICS ET ÉVALUER L'ACTION

Trois objectifs fixés pour promouvoir la politique culturelle nancéienne : développer un label «Culture à Nancy», promouvoir et développer la fréquentation, renforcer le rayonnement de Nancy. Afin de faire mieux partager la politique culturelle, les manifestations et le travail de ses acteurs, différents outils ont été mis en place : nancy.fr et son portail culture, les réseaux sociaux et le magazine CAN (0,079 M€ au total pour 3 numéros / an (magazine et agenda) intégrant l'utilisation d'une œuvre d'un artiste local pour la couverture et une commande artistique auprès d'un illustrateur mais également la création graphique, l'impression, la diffusion.

Pour gagner en visibilité et développer une identité visuelle ont été développés les dossiers spécifiques pour les grandes manifestations destinés aux professionnels ou aux partenaires ainsi qu'un habillage lors des manifestations ou événements. Un accompagnement de la stratégie Marketing territorial pilotée par la Métropole a été mené.

En parallèle, un travail sur le Pacte d'accueil s'est concrétisé par une délibération en Conseil Municipal de décembre 2018 sur l'accompagnement et l'accueil des événements professionnels avec Destination Nancy et la Métropole du Grand Nancy.

Des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures, afin de sensibiliser les habitants et tenter d'élargir les publics : organisation de conférences et rencontres dans l'ensemble des établissements ; dans les musées, gratuité pour tous les premiers dimanches du mois, supports accompagnant le public dans sa visite des expositions temporaires, visites commentées, ou encore parcours avec audioguides. L'accessibilité des jeunes publics, scolaires et non scolaires, est recherchée au travers d'offres d'actions et de médiation particulièrement riches dans l'ensemble des établissements, adaptées à ces publics spécifiques. L'accessibilité des jeunes entre 17 et 25 ans est un défi, cette classe d'âge étant moins captive que les plus jeunes. Tout Nancéien devant pouvoir disposer des conditions et des espaces propices à son épanouissement, la Ville de Nancy entend aussi soutenir les seniors dans leurs pratiques culturelles, ainsi que les publics dits « éloignés » de la culture. L'inscription des habitants dans la vie de la cité passe également par l'existence d'événement de proximité, facilitant l'émergence d'une vie de quartier, porteuse de liens sociaux essentiels.

La politique tarifaire est également un moyen développé pour inciter les publics à fréquenter les établissements culturels. Avec la Carte Jeunes Nancy Culture ce sont plus de 6000 jeunes et étudiants qui bénéficient pendant un an de gratuités et réductions sur un grand nombre de lieux et manifestations culturels. D'autres dispositifs sont également en place avec le Pass Museo permettant aux touristes de découvrir les musées de la Ville et de la Métropole et la Carte Museo permettant aux habitants du territoire de profiter de manière illimitée de ces lieux d'exposition. Un partenariat avec la Métropole et Destination Nancy s'est noué autour du dispositif Nancy City Pass pour développer une offre d'accueil attractive aux touristes et excursionnistes.

L'étude « Nicolab », commandée par la Ville de Nancy et pilotée par le Centre de Recherches sur les Médiations (CREM) de l'Université de Lorraine vise d'une part, à identifier la perception que les spectateurs ont des Fêtes de Saint-Nicolas, et d'autre part, à recueillir le ressenti du public sur la candidature de la Ville au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO pour ce grand événement. Un ouvrage restituant cette étude sera disponible lors du Livre sur la Place 2019.

Citoyenne, Nancy poursuit l'optimisation de l'organisation du 14 juillet en 2019 (0,083 M€).

## Relations internationales et mémoires

### FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE NANCY : UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Consciente des enjeux liés à la protection de notre planète, la Ville de Nancy a souhaité associer ses villes jumelées à la construction d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de transition écologique. Dans ce cadre, les villes jumelées ont été sensibilisées à l'élaboration à Nancy d'une feuille de route en la matière et certaines expériences et orientations proposées par nos villes jumelées ont ainsi pu y être intégrées. Forte de sa coopération étroite avec Karlsruhe dans le cadre du projet Tandem qui lie des collectivités allemandes et françaises autour de coopérations écologiques, Nancy a décidé d'ouvrir ces échanges à de nouveaux publics, et notamment aux jeunes. Ce lien d'amitié entre nos deux villes et nos sociétés civiles qui partagent un art de vivre commun et une même conception de notre destin européen s'avère plus important que jamais eu égard aux menaces qui pèsent sur nos valeurs fondamentales.

Ainsi, la Journée franco-allemande de la transition énergétique avec pour but la création d'un abécédaire numérique franco-allemand de la transition énergétique a réuni à Nancy un public scolaire nombreux, permettant aux jeunes de Nancy et de Karlsruhe de partager leur expérience en matière de transition écologique et de créer des capsules vidéos, vecteurs de messages et de consignes destinés à essaimer les valeurs et préconisations liées à la transition écologique. Ces échanges seront amplifiés et mis en valeur tout au long de l'année, et notamment dans le cadre du Mai de l'Europe 2019 également placé sous le signe de la transition écologique.

Ainsi, en lien avec ses fidèles partenaires et interlocuteurs nouveaux, la Ville de Nancy continue à participer au rayonnement international de son territoire, à son attractivité économique et culturelle, mais également à la diffusion de son esprit citoyen et protecteur.

#### **Contribuer à la mise en valeur des atouts de Nancy par la diplomatie des villes**

Forte de ses atouts de ville universitaire, de son patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore de son pôle santé, Nancy développe et entretient les réseaux de villes qu'elle a établis ou auxquels elle adhère. Ainsi, le dynamisme des partenariats tissés avec Newcastle, Liège, Karlsruhe, Padoue, Kanazawa, Kiryat Shmona, Lublin, Cincinnati, Krasnodar et Kunming permet de contribuer à la diffusion internationale des valeurs humanistes et de citoyenneté, de faciliter et de maintenir les contacts entre acteurs universitaires, économiques, culturels et associatifs et de bâtir des coopérations pérennes dans les domaines d'intervention identifiés conjointement, notamment avec :

- les différents accueils de délégations étrangères dans le cadre de nos relations de jumelage : 0,013 M€,





- l'accueil de 20 stagiaires cet été dont 4 stagiaires de Karlsruhe, 4 de Padoue, 2 de Timisoara, 2 de Newcastle, 2 de Cincinnati, 2 de Kanazawa, 2 de Lublin et 2 de Krasnodar pendant un mois dans les services municipaux : 0,018 M€,
- les différentes prestations et notamment les services de traduction et d'interprétariat : 0,003 M€,
- les déplacements dans nos villes jumelées dont Israël pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Nancy et Kiryat Shmona et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'État d'Israël, l'Angleterre et la Russie : 0,008 M€,
- l'attribution de 2 bourses d'études pour respectivement un étudiant de Karlsruhe et un de Kanazawa. Le montant global des bourses est de 0,009 M€.

La Ville de Nancy entend renforcer sa stratégie transfrontalière et poursuit à ce titre sa politique visant l'apprentissage renforcé de l'allemand et la diffusion de la culture du voisin. Qu'il s'agisse de voyages d'études partagés avec des membres de l'Éducation nationale pour mettre en place un échange de professeurs de Karlsruhe et de Nancy, de projets d'échange d'apprentis entre nos deux villes ou toute autre rencontre entre citoyens, la proximité et l'appartenance à deux régions frontalières facilitent grandement les échanges.

La coopération étroite avec les ambassades et consulats des pays concernés par un jumelage avec Nancy permet à Nancy d'être visible au-delà des frontières de son territoire et de celui de ses villes partenaires et d'être accompagnée dans ses actions en matière de diplomatie des villes. Cet appui s'avère particulièrement précieux dans le cadre de la préparation des différents déplacements prévus.

### **Promouvoir la dimension européenne**

L'année 2019 sera marquée par les élections européennes, dont l'importance a été placée au cœur des débats dans notre pays.

Nancy entend mettre à profit la dynamique lancée et suivre les nouvelles orientations données par les hautes autorités de l'État. Elle défend avec conviction et force les idéaux de l'Europe : la promesse de paix, de prospérité et de liberté inhérente au projet des pères fondateurs.

Riche de son expérience dans l'organisation d'événements autour de l'idéal européen, la Ville de Nancy poursuit inlassablement son action proposant un espace public où des idées émergent, les convictions se confrontent et les points de vue se partagent.

Cette promotion de l'idéal européen passera notamment par :



- la dix-septième édition du Mai de l'Europe 2019 placée sous le thème de la « transition écologique » : 0,008 M€. Nancy en coopération avec ses partenaires européens et l'ensemble des associations, entend contribuer activement au renforcement de l'idéal européen par l'organisation de manifestations diverses destinées à placer l'Europe au cœur des débats et à chercher ensemble des solutions en matière environnementale profitables à tous,

- l'attribution de subventions à des associations et à des établissements scolaires menant des actions et des échanges scolaires en lien avec nos villes jumelées européennes : 0,010 M€.

## Tourisme et valorisation du patrimoine

Le chantier de restauration de la Porte Saint-Nicolas a été engagé en août 2018 et mené par l'architecte en chef des Monuments Historiques Pierre-Yves CAILLAULT. La livraison des ouvrages interviendra en novembre 2019 : 0,800 M€.

Une opération de restauration du mur de soutènement à l'arrière de la Maison Jean Prouvé est également retenue au programme des travaux 2019, visant à garantir la pérennité de l'édifice pour un montant de 0,265 M€.

0,100 M€ est prévu pour le projet de restauration de la Croix Gagnée, dans le quartier 4B - Beauregard, Boufflers, Buthegnémont, Boudonville et proposé par Madame Nicole CRAVE résidant dans la rue éponyme, suite à l'exercice du droit d'interpellation.

Par ailleurs, les études d'évaluation de la restauration du clos et du couvert de l'église Saint-Epvre et du temple protestant d'une part et des fontaines de la place Stanislas d'autre part ont été engagées en 2018, les résultats sont attendus fin 2019. Dans ce cadre, des crédits nécessaires aux prestations de relevés topographiques des édifices sont prévus à hauteur de 0,050 M€.

La rénovation des grilles de la porte de la Craffe, rue des Frères Henry sera engagée pour un montant de 0,150 M€.

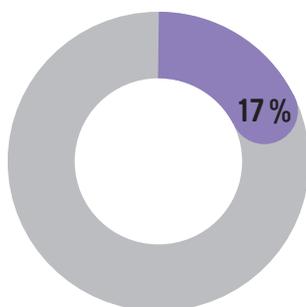
Les actions portées par le service Valorisation du patrimoine sont orientées autour de la promotion des fleurons mais aussi du patrimoine plus insolite afin de faire mieux connaître la ville et son histoire et renforcer l'attractivité du territoire. Pour ce faire, la diffusion via divers outils, qu'ils relèvent des réseaux sociaux (avec la Web série d'été), de supports institutionnels (comme le magazine CAN qui propose des articles consacrés au patrimoine) ou nancy.fr (qui consolide une cartographie patrimoniale) sera poursuivie. En complément, deux nouveaux numéros de la Collection Patrimoine vont voir le jour en 2019 : le premier consacré à l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle et le second à l'Art nouveau (0,001 M€). Dans la continuité des Google Street View initiés en 2017, puis 2018, de nouveaux sites emblématiques feront l'objet d'une captation en 2019 (0,005 M€). A noter que les Journées du Patrimoine ont proposé pour la première fois l'année dernière un espace numérique dédié aux outils de valorisation des patrimoines nancéiens. Compte tenu du succès de l'opération, celle-ci sera reconduite en 2019 (0,001 M€). L'exposition photographique présentée sous l'arc Héré, sera consacrée cette année aux bijoux de l'Art nouveau (0,005 M€).

# QUALITÉ DU CADRE DE VIE

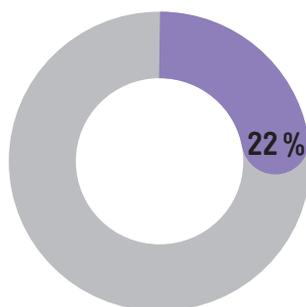


En M€	Fonctionnement		Investissement		Total AP 2015/2020
	Crédits 2019	CP antérieurs	CP 2019 (reports inclus)	CP 2020	
Sécurité et libertés publiques	5,473	0,545	0,506	0,261	1,312
Cadre de vie, nature et espaces verts	11,041	10,195	3,497	3,479	17,170
Stationnement	3,386	1,872	1,107	0,388	3,367
Logement	0,175	1,308	0,343	0,222	1,873

## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



35

## Sécurité et libertés publiques

Depuis les événements tragiques de 2015 qui se sont déroulés sur le territoire national, la Ville de Nancy a repensé sa politique de sécurité dans un contexte de menace terroriste. La décision prise, dès novembre 2016, de doter la Police Municipale d'armes létales a permis de faire évoluer l'organisation de la police municipale et les missions qui lui sont désormais dévolues.

L'effectif de la police municipale sera conforté, pour atteindre 70 agents début 2019.

0,042 M€ est prévu en investissement pour l'acquisition de divers matériels (gilets pare-balles, armes...). Une enveloppe de 0,085 M€ sera dédiée à l'acquisition de véhicules et 0,070 M€ de travaux est prévu pour sécuriser le bâtiment Jacquot.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du futur Centre Métropolitain de Supervision Urbain, la Ville de Nancy consacrera en 2019 0,156 M€ des crédits dans le déploiement de la vidéoprotection.

# Cadre de vie, nature et espaces verts

## PARCS ET JARDINS



Agir sur l'environnement, c'est d'abord impliquer le citoyen. La labellisation écologique est un excellent laboratoire coopératif pour cela. Modifier la structure même de nos 239 hectares d'espaces de nature, y associer l'ensemble de nos équipes et les usagers, permet d'afficher une exemplarité.

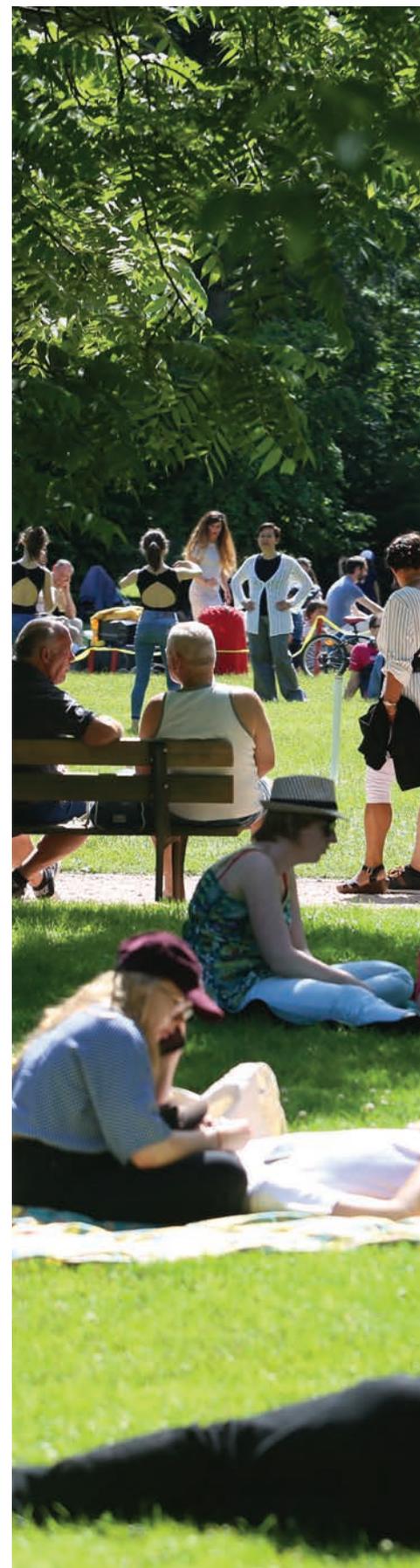
En novembre 2018, le Jardin de l'École de Nancy de le Parc de la Cure d'Air ont été labellisés Écojardin, référence dans le domaine de la gestion écologique des espaces végétalisés. La ville de Nancy a déjà labellisé 12 espaces végétalisés. A terme, la Direction des Parcs et Jardins certifiera l'ensemble des espaces de nature nancéiens pour valoriser son engagement en faveur de la protection de la nature et de la qualité du cadre de vie urbain. A Nancy, l'ambition est depuis de nombreuses années d'agir directement pour cette préservation. En 2019, l'innovation concernera la participation au label national AP/cité qui met en avant l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages.

Un mur, un muret ou encore un sol pavé mis en valeur. Cinquante projets de ce type concernent des bâtiments publics. Trente façades végétalisées seront plantées dès 2019 afin de servir de démonstrateurs visibles et duplicables. Les avantages de cette végétalisation verticale sont multiples. Outre un effet climatiseur et une action filtrante des polluants et des poussières, ces espaces procurent un cadre pour la biodiversité : pour la faune, les plantes sont un refuge et une source de nourriture, notamment pour les oiseaux et les insectes pollinisateurs.

Au chapitre opérationnel, la plantation de 1000 arbres sur le territoire est programmée pour une période de trois ans. En 2019, des alignements seront créés avenue de la Libération, rue Jeanne d'Arc. D'autres seront renforcés dans le faubourg des Trois Maisons et dans le quartier Nancy Grand Cœur. L'installation d'un poulailler partagé, associé à un jardin partagé, dans le parc de la Pépinière permettra de dévoiler une autre action possible en milieu urbain pour faire vivre la nature en ville. Encadré et animé par des agents des Parcs et Jardins, le poulailler assurera des missions pédagogiques et de production.

Autre expérience de sensibilisation démultipliée en 2018, l'opération « les mardis aux serres » sera complétée par « les mercredis de la Pep' ». Les citoyens viendront travailler dans un espace prestigieux grâce à des ateliers encadrés, ils apprendront des jardiniers de la Ville et pourront appliquer ces nouveaux savoirs dans la sphère privée, le jardin, la cour, le balcon.

Enfin, la 16<sup>e</sup> édition du jardin éphémère de la Place Stanislas sera un nouveau temps fort de la vie culturelle de la cité. L'évènement célèbrera le thème de la main et l'empreinte écologique.





Avec plus de 670 000 visiteurs et plus de trente partenaires, l'événement permettra d'affirmer que Nancy est bien engagée dans une transition écologique active.

La politique publique concernant les espaces de nature en ville occasionne des dépenses de fonctionnement de 0,864 M€ hors les charges de personnel et frais assimilés. Outre les taxes foncières, les dépenses d'eau et d'assainissement, d'électricité, de chauffage et d'entretien des bâtiments à hauteur de 0,225 M€, la gestion courante du service nécessite 0,592 M€ pour l'achat de fournitures tant pour l'entretien des espaces végétalisés que pour celui des aires de jeux et des bâtiments. Par ailleurs 0,047 M€ est nécessaire pour assurer la surveillance des différentes manifestations organisées par la ville.

0,025 M€ de recettes de fonctionnement provient de la vente d'animaux et de bois de chauffage, de matériel, ainsi que d'une subvention de GRDF.

Les crédits d'investissement d'un montant de 0,601 M€ permettent un développement et une amélioration qualitative des espaces de nature en ville.

L'achat de végétaux (0,060 M€), de matériel et de fournitures horticoles (0,140 M€), la rénovation et l'entretien des aires de jeux (0,075 M€), du patrimoine arboré (0,030 M€), la rénovation de fontaines, de bâtiments, la restructuration de places, la création de murs végétalisés et de jardins de fissures (0,326 M€) représentent une part importante des crédits d'investissement.

Pour l'espace animalier, le total des dépenses de fonctionnement est de 0,021 M€ hors frais et charges de personnel.

De plus, 0,008 M€ est consacré aux dépenses d'eau, d'assainissement et de combustibles tandis que 0,013 M€ permet de pourvoir à la nourriture et au soin des animaux ainsi qu'à l'entretien des différents espaces. 0,030 M€ est consacré à la création d'un jardin et d'un poulailler partagés dans le parc de la Pépinière.

## LA PROPRETÉ

La brigade du cadre de vie intervient en articulation avec Nancy en Direct et assure la surveillance du domaine public en matière de propreté afin de faire respecter les arrêtés municipaux (relève des dépôts d'ordures ménagères et cartons déposés en dehors des règles, déjections). Elle a la charge du contrôle du stationnement gênant et participe au contrôle du stationnement payant. Elle est également mobilisée dans le cadre des différentes manifestations organisées par les services (Foire de printemps et d'automne, travaux de voirie, Livre sur la Place, défilé de la Saint Nicolas...). Elle intervient également en surveillance et prévention pour assurer la propreté autour des points d'apport volontaires.

La conteneurisation se poursuit avec l'équipement de la rue Jeanne d'Arc, Place de la Croix de Bourgogne, rue Saint-Nicolas, rue du Faubourg des 3 Maisons.

## AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS

Le projet de réaménagement de la Place de la Croix de Bourgogne a pour objectif de redonner à cette place toute sa cohérence architecturale, urbaine et paysagère, et d'offrir aux riverains comme îlot de fraîcheur, une place de quartier sécurisée, ponctuée de lieux de repos et d'animations, dont les grandes orientations ont été précisées et approuvées par le biais d'une concertation approfondie avec le conseil citoyen. Désimpermabilisation du parking, place de la végétation, gestion optimisée du cycle de l'eau de la fontaine sèche, site de compostage partagé, mise en place de conteneurs enterrés : l'aménagement répond pleinement aux ambitions de transition écologiques de la Ville. 0,400 M€ est inscrit.



L'aménagement de 3 «salons» sur l'esplanade Cuenot permettra d'offrir de nouveaux espaces de détente et de convivialité aux riverains et Nancéiens. Un espace sportif et d'activités physique libres (côté Canal), un espace canin (entre la rue Victor et le boulevard de la Mothe) et espace famille (côté Méchelle) viendront ainsi compléter le skatepark. Tous ces espaces seront accessibles en mobilité douce (installation de racks à vélos) et accessibles aux personnes handicapées (cheminement adapté, balisage sonore, mobilier adapté). 0,300 M€ est inscrit.

## PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE LA VILLE

Dans le cadre de l'extension du Grand Hôtel de la Reine en vue de son accession à la catégorie 5 étoiles, la Ville de Nancy a souhaité engager des projets incombant au propriétaire, en cohérence avec le projet d'aménagement intérieur porté par l'exploitant, le Groupe Ferré. Il s'agit de :

- la restauration des menuiseries du pavillon Alliot et le renforcement de ses planchers,
- la requalification de la cour intérieure de l'hôtel,
- la restauration du porche XVIII<sup>ème</sup> donnant sur la rue Lyautey,
- et enfin le désamiantage du bâtiment sis au 1, rue Lyautey.

0,353 M€ est inscrit en 2019. Il est également envisagé de requalifier les locaux associatifs sis au 13, rue des Ponts pour 0,125 M€.

Par ailleurs, sera poursuivi l'aménagement du 4, rue du Moulin de Boudonville, converti en locaux pour associations sportives installées depuis l'automne 2018, et ce pour 0,050 M€.

Autre bâtiment requalifié en vue d'accueillir des associations, les anciens locaux du Pôle Image seront convertis en bureaux associatifs pour 0,332 M€.

## ÉTUDES STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Une subvention de 0,370 M€ sera versée à l'Agence Scalen (Agence de Développement des Territoires Nancy Sud), qui accompagne la Ville en apportant son expertise sur la plupart des grands dossiers d'urbanisme et de développement selon un programme de travail conventionné annuellement.

## Stationnement

La gestion des infractions au stationnement payant relève de la compétence des collectivités locales depuis l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2018, de la réforme du stationnement sur voirie. L'usager qui stationne son véhicule sur un emplacement payant doit s'acquitter d'une redevance de stationnement. S'il ne règle pas cette redevance immédiatement, il ne commet plus une infraction passible d'une amende, mais devient redevable d'un forfait de post-stationnement (FPS).

La mise en œuvre de cette mesure représente une dépense globale de 0,815 M€ au titre de 2019. C'est ainsi que la société INDIGO perçoit 0,630 M€ au titre notamment de la surveillance du stationnement, de la gestion des FPS et des recours administratifs préalables (RAPO). Par ailleurs l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) refacture à la Ville, à hauteur de 185 M€, les frais qu'elle a engagés pour notifier aux redevables les avis de paiement des FPS.

Le produit des forfaits de post-stationnement est estimé à 1,300 M€ dont 0,770 M€ est destiné à financer les politiques de transport en commun, les politiques de circulation et de mobilité respectueuses de l'environnement et ce, en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

Les dispositifs des chèques parking et des samedis à 4€ et dimanches gratuits sont reconduits en 2019 dans les parkings gérés par la Ville de Nancy ou concédés à la société INDIGO, pour laquelle une somme globale de 0,013 M€ est inscrite au budget pour compenser son manque à gagner.

La Ville poursuit en 2019 les actions déjà engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers dans les parkings en gestion directe.

C'est ainsi que pour le parking «Place Stanislas», un système de guidage à la place, destiné à accroître le confort des automobilistes et à prévenir les risques de contre-sens, permettra également d'optimiser la gestion des places de stationnement disponibles tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules et ce, pour un montant de 0,110 M€.

Par ailleurs, 0,450 M€ est investi au rez-de-chaussée de ce parking afin de transférer en fin d'année la Maison du vélo actuellement sise rue Charles III.

L'offre de stationnement sera accrue au parking «Phalsbourg» avec 10 places supplémentaires aménagées suite à la démolition de 2 bâtiments propriétés de la Ville de Nancy. Le coût total des travaux est de 0,112 M€.

Concernant le parking Dom Calmet, une opération de changement des ascenseurs est en cours pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019, représentant une participation financière de la Ville de Nancy de l'ordre de 0,150 M€.

Un réaménagement des entrées et sorties du parking du Faubourg des Trois Maisons devrait permettre aux véhicules hors gabarit d'y accéder. Les travaux sont estimés à 0,010 M€.

Enfin, dans le cadre des objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, l'offre s'étoffera au niveau des services avec notamment le développement des infrastructures

de recharge des batteries pour véhicules électriques puisque les parkings place Stanislas, Dom Calmet et place des Vosges seront prochainement équipés chacun de bornes de rechargement.

Pour 2019, l'investissement s'élève à 0,100 M€ sachant que des subventions seront sollicitées pour ces installations.

## Logement

La Ville de Nancy apporte naturellement une attention particulière aux conditions d'habitat de ses concitoyens. Elle affiche par ailleurs l'ambition d'atteindre un taux de logements sociaux de 25% en veillant à la mixité sociale au sein des quartiers.

Elle poursuit l'ambition de permettre à chacun d'accéder à un logement décent correspondant à ses besoins et ses capacités financières et permettre aux familles d'avoir un parcours résidentiel au sein de la commune.

Conformément aux orientations fixées dans le 6ème Programme Local de l'Habitat Durable (dont la révision a été enclenchée en accompagnement de celle du PLUi-HD) du Grand Nancy, compétent en matière de Politique de l'Habitat, la production de programmes immobiliers économes en énergie, conformes aux principes du développement durable sera favorisée.

C'est ainsi que la Ville choisit de soutenir la réhabilitation de l'habitat ancien favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées, la sortie d'insalubrité, la lutte contre la vacance de longue durée des logements. Aussi, des aides financières pour la rénovation de l'habitat privé, à hauteur de 0,080 M€, seront accordées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général «Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy» qui couvre l'ensemble de la commune.

Les propriétaires sont également accompagnés pour la rénovation des façades de leurs immeubles afin d'améliorer le cadre de vie. Le ravalement des façades permet d'impliquer les propriétaires privés d'habitations à l'amélioration de l'environnement urbain et à l'image de la Ville. Le périmètre défini dans le cadre de l'opération de ravalement «Nancy, Ville Claire» prévoit le versement de subventions à hauteur de 0,200 M€ en 2019.

La Société Anonyme Publique Locale (SAPL) Grand Nancy Habitat est en charge, dans le cadre d'un contrat de prestations spécifiques, d'accompagner la Ville de Nancy dans le cadre de la réflexion et de la mise en œuvre de cette politique sur le logement. Afin de soutenir son action, une participation financière d'un montant annuel de 0,100 M€ est versé à la SAPL Grand Nancy Habitat qui gère l'instruction des dossiers pour les propriétaires demandeurs d'aides dans le cadre des campagnes de ravalement.

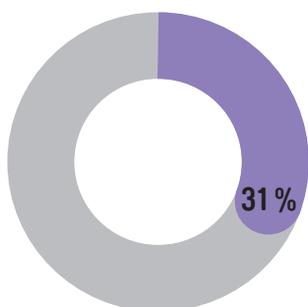
Dans le cadre de ce contrat, la SAPL assure également le suivi des dossiers d'amélioration de l'habitat privé, la conduite d'études spécifiques sur les questions d'habitat et de logement ainsi que l'accompagnement de la révision/extension du site patrimonial remarquable (ex secteur sauvegardé).

# ÉPANOUISSEMENT ET COHÉSION SOCIALE

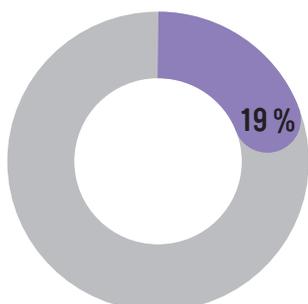


En M€	Fonctionnement		Investissement		Total AP 2015/2020
	Crédits 2019	CP antérieurs	CP 2019 (reports inclus)	CP 2020	
Petite enfance et politique familiale	5,078	-	-	-	-
Éducation	13,925	11,147	2,460	2,079	15,686
Cohésion sociale et santé	6,742	0,470	0,541	0,517	1,528
Jeunesse, sports et loisirs	8,867	4,488	1,583	1,021	7,092

## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



## Petite enfance et politique familiale

### LA PETITE ENFANCE

Le pôle Petite Enfance du CCAS de la Ville de Nancy poursuit deux objectifs prioritaires définis dans le projet de service : assurer un accueil de qualité pour toutes les familles et soutenir les fonctions parentales. Dans ce cadre, il assure la gestion de :

- 3 multi-accueils (David Abensour, Jeanine Bodson, Boudonville) - 245 places,
- 3 crèches collectives (Clodion, Osiris, Wünschendorff) - 230 places,
- 3 haltes garderies (Clodion, René II, Tamaris) - 60 places,
- 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP : Escapade, La Baleine Bleue),
- 1 dispositif de garde à domicile « Arc en Ciel » permettant de compléter les autres modes d'accueil en offrant la possibilité de garde d'enfant pour des parents donc l'activité professionnelle en horaires décalés pose des difficultés,
- 1 Relais Assistants Maternels,
- 1 Crèche Familiale - 100 places.

A cette offre, s'ajoute celle des 9 structures associatives, soutenues financièrement par le CCAS. Ce qui représente en totalité 901 places en accueil collectif et familial sur le territoire nancéien.

41

### **Le projet de création d'une ludothèque au centre commercial Saint-Sébastien**

La Ville de Nancy ouvrira en octobre 2019, un nouvel espace d'animations et de jeux à l'attention des familles, la ludothèque Saint Nicolas.

### **Mise en place des points relais sécurité à destination des enfants**

La Ville de Nancy et le CCAS ont lancé fin 2018 un nouveau dispositif novateur pour la prise en compte de la sécurité des plus jeunes : les Points Relais Sécurité. Initiés dans le cadre du réseau «Ville amie des enfants», ils comptent déjà 62 partenaires adhérents. Une large campagne de communication sera prévue en septembre 2019 pour inscrire le dispositif et l'information des familles dans le temps.

### **Aide à l'investissement à destination de structures associatives**

Le CCAS de la Ville de Nancy souhaite soutenir les structures associatives Petite enfance par l'attribution de subventions d'investissement. Les subventions doivent concourir au financement d'un ou de plusieurs biens ayant le caractère d'une immobilisation pour l'association. Le montant de l'aide correspond au maximum à 40 % du montant TTC des dépenses. L'aide ne pourra être supérieure à 1500 €. Soit un budget estimé pour 2019 de 0,014 M€.



### **Labellisation ECOLO CRECHE du Multi-Accueil Bodson en 2019**

La labellisation est prévue en juin 2019. Le budget 2019 est estimé 0,006 M€. Cette démarche va permettre à l'ensemble des établissements petite enfance du CCAS de mettre en place en 2019 des actions s'inscrivant dans le programme de transition écologique (nettoyage à la vapeur dans 2 établissements supplémentaires, utilisation de produit ecolabel dans tous les établissements...).

### **Mise en place d'ateliers de sensibilisation aux langues étrangères**

Les agents maîtrisant d'autres langues animent des ateliers depuis septembre 2018. Une formation gratuite sera proposée par le Goethe Institut en mars 2019 aux professionnelles de la Petite enfance du CCAS et des structures associatives de Nancy.

### **Le montant de la Carte Nancy Famille augmenté**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le crédit annuel minimum passera de 153 euros à 184 euros soit une augmentation de 20 % de cette aide.

### **La relocalisation de la halte-garderie Tamaris (livraison prévue fin 2019)**

La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux commerciaux de la Caisse d'Épargne jouxtant le

Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit, sur une surface de 270 m<sup>2</sup> composée d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants et de leurs familles. Le coût de l'investissement est estimé à 0,685 M€. Le concours financier de partenaires tels que la CAF et le FEDER est sollicité.

### **Qualité de l'air intérieur**

Une évaluation des moyens d'aération des structures Petite enfance sera réalisée en 2019 et à l'issue, un programme d'interventions (réparation des ouvrants notamment) sera mis en œuvre.

## LES SENIORS

Selon les chiffres du recensement de 2015, près d'un Nancéien sur cinq a plus de 60 ans. Cette part tendra à augmenter au cours des vingt prochaines années selon les projections démographiques.

Les mutations à venir invitent Nancy « Ville amie des Aînés » et son CCAS à poursuivre le travail engagé en faveur d'une politique inclusive à destination des seniors et de leurs proches autour de trois axes :

- réduire l'isolement social, familial et culturel des seniors,
- construire un environnement favorable au vieillissement,
- promouvoir le Bien Vieillir en lien avec la mission « Ville Amie des Aînés ».

### Réduire l'isolement et proposer des services adaptés et accessibles

Une étude approfondie des tarifs pratiqués par le CCAS a conduit à diminuer le coût des services à destination des retraités modestes. Dans le même temps en 2019, le budget consacré aux bons d'achats pour les personnes âgées de plus de 65 ans sera augmenté de 20 %.

Offrir à chacun la possibilité de bien vieillir se traduit également avec des services et des dispositifs gratuits : l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire en partenariat avec le Réseau G. Cuny, le dispositif inter-générationnel Téléphon'Age et enfin le registre climatique permettent aux plus isolés de demeurer « en interactions sociales ».

Enfin, le Pôle Seniors proposera en 2019 diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie, dont parmi les plus innovantes :

- autour de l'activité physique : marche nordique (avec le service jeunesse et sports), gymnastique douce, danse en position assise,
- autour du bien-être et de l'estime de soi : art-thérapie, musicothérapie, modelage des mains, yoga du rire,
- initiation à Internet : ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes, jeux interactifs avec les tablettes.

Ces actions sont réalisées par le personnel ou par des prestataires extérieurs qualifiés et seront financées indirectement par le forfait autonomie par le Conseil Départemental. D'un montant de 0,094 M€ en 2018, ce forfait devrait être reconduit en 2019.

### Construire un environnement favorable au vieillissement

C'est un concept clef de la démarche Ville Amie des Aînés. En 2019, des actions visant la participation des seniors seront de nouveau proposées.

L'environnement du logement et sa sécurisation constituent également une priorité. Le remplacement des serrures manuelles classiques des portes des bâtiments par des serrures électroniques participe au confort de vie et à la sécurisation dans l'établissement. Une première expérimentation a été réalisée sur la résidence autonomie Boudonville et la généralisation de ces serrures électroniques sera étendue aux quatre autres structures.

Enfin, il s'agira en 2019 de :

- Poursuivre le développement d'une offre d'appartements plus modernes et confortables dans les résidences autonomie : avec des cuisines aménagées et davantage de rangements ;
- Étudier l'installation du WI-FI dans les résidences autonomie afin de permettre aux résidents et seniors riverains un accès gratuit à Internet.
- Améliorer l'accessibilité des résidences autonomie et notamment la création de salles de bains adaptées aux problématiques du vieillissement
- Mettre en place un groupe d'aînés testeurs Ville Amie des Aînés ;
- Mener des actions conjointes avec l'EHPAD Notre Maison en matière de parcours de vieillissement facilités.



### **Promouvoir le Bien Vieillir en lien avec la mission « Ville Amie des Aînés »**

L'accès à la culture et aux loisirs pour les seniors constitue un levier important du bien-vieillir. Une « Carte Nancy Seniors » sera créée au cours de l'année 2019. Elle permettra dans un premier temps aux Nancéiens de plus de 65 ans de bénéficier gratuitement de l'adhésion à l'ONPA et donc à tout son catalogue d'activités, ainsi que des activités proposées par les résidences autonomie.

Les seniors nancéiens bénéficient aujourd'hui de nombreuses ressources sur le territoire, sans pour autant disposer d'un espace privilégié clairement identifié. Il s'agira cette année de co-construire une future « Maison des Seniors » avec le public. Cet espace s'inscrirait ainsi dans le maillon territorial avec les résidences autonomie et l'ONPA, et proposerait un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les seniors nancéiens.

### **L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) Notre Maison**

Depuis le 18 juin 2018, Notre Maison a investi ses nouveaux locaux. Situé désormais Place de Cincinnati, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes a vu sa capacité passer de 111 lits à 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. Ce nouveau cadre bâti permet aujourd'hui à la Ville de proposer aux seniors les plus fragiles un lieu de vie adapté à leurs pathologies, des prestations hôtelières modernes et un plateau technique performant. De plus, les agents de Notre Maison, soignants, personnel technique et administratif travaillent dans des conditions optimales.

L'EHPAD proposera, courant 2019, 6 places en accueil de jour pour des personnes qui ont des troubles cognitifs afin de soulager les aidants.

### **L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019 de l'EHPAD**

L'EPRD 2019 de l'EHPAD devra prendre en compte un certain nombre de contraintes liées au modèle juridique et économique du transfert de l'établissement. Pour les dépenses, il s'agit principalement :

- du paiement du premier loyer (suite à la décision de différer ce paiement de 2018 à 2019 pour laisser le temps d'une montée en charge)
- de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont le principal poste est la masse salariale. En 2019, la mise en œuvre des nouvelles règles du régime indemnitaire (RIFSEEP) devra être appréhendée
- de la gestion optimisée des coûts d'investissement. Le plan de construction a prévu un grand nombre d'adaptation. L'EHPAD doit compléter ces choix avec par exemple la poursuite de l'équipement en rails de transfert des chambres
- de la Garantie de Parfaite Achèvement qui prendra effet fin mai 2019. Ainsi dès juin, l'EHPAD aura à sa charge la maintenance de bon nombre d'éléments.

Pour les recettes de l'EHPAD, l'année 2019 sera capitale avec la mise en œuvre des évaluations PATHOS et AGGIR.

Le résultat de ces évaluations permettra de négocier avec les tiers financeurs des moyens supplémentaires.

### **Un budget contraint et volontaire**

Dans un cadre budgétaire contraint, l'EPRD fait apparaître la ferme volonté de proposer aux seniors vulnérables un cadre de vie de qualité tant au niveau des soins (circuit des médicaments) que de leur quotidien (une restauration renouvelée, des animations au plus proche des besoins exprimés). Le renouvellement des membres du Conseil de Vie Sociale (prévu en 2019) sera également l'opportunité de redynamiser les démarches participatives et d'associer les résidents aux choix les concernant.

L'ancien site de l'EHPAD fera l'objet d'une cession au profit d'un projet de logements en accession à la propriété dans un cadre verdoyant. Le produit de cette vente est estimé à 2,9 M€.



## Éducation

En 2019, la Ville de Nancy poursuivra la mise en œuvre des engagements de son Projet Éducatif Territorial reconduit pour la période 2018-2021.

L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire.

Un nouvel objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique a été intégré au projet éducatif et des actions vont être menées dans ce cadre.

C'est ainsi que la Ville de Nancy fait le choix de maintenir l'amplitude de ses services périscolaires et notamment de son accueil, ouvert dès 7h30 et qui prend fin à 18h30. De même, les activités périscolaires gratuites dont le volume a doublé en 2014 seront maintenues à la rentrée de septembre 2019 et cela malgré la perte du fond de soutien de 0,310M€ versé antérieurement par le gouvernement pour l'organisation de ces activités.

Elles permettent à un tiers des enfants, qui ne participent à aucune autre activité hors du temps scolaire, de découvrir une activité sportive, artistique ou linguistique.

Le service de restauration scolaire, largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer et à un cahier de charges exigeant, se poursuivra et les efforts qualitatifs seront amplifiés par rapport au contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec, dès début 2019, 15% de produits bio servis (pour 10% prévus au contrat), ce pourcentage sera encore revu à la hausse, 20%, à la rentrée scolaire 2019.

Aussi en 2019, plus de 10,5% du budget communal sera consacré au secteur éducatif et scolaire ce qui permettra de financer :

## LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX ÉLÈVES ET AUX ENSEIGNANTS

Le personnel municipal affecté aux écoles qui concourt à l'organisation de ce service public : 98 ATSEM sont affectés dans les classes de maternelle, 388 agents participent à la restauration scolaire dans le cadre du service des repas et de l'animation, 180 animateurs encadrent l'accueil périscolaire, 34 autres les activités, et 125 agents entretiennent quotidiennement les locaux scolaires.

Au-delà des dépenses de personnel nécessaires pour garantir la qualité du service public d'éducation, la commune consacre des dotations importantes aux dépenses pédagogiques :

Achat de fournitures scolaires et d'équipement	0,297 M€
Livres de bibliothèques	0,022 M€
Location des photocopieurs	0,026 M€
Frais de transport	0,055 M€
Financement des transports vers les piscines (pour l'enseignement de la natation)	0,110 M€
Subvention pour les écoles privées (élémentaires et maternelles)	0,515 M€

Par ailleurs, une étude de programmation va être lancée en 2019 pour déterminer les travaux de restructuration et de mise aux normes nécessaires au bon fonctionnement du groupe scolaire Marcel Leroy.

## L'ÉQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

### D'importants travaux seront réalisés en 2019

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mènera en 2019, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles (1,786M€). Des rénovations importantes seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires dans le cadre d'un programme de rénovation qui concernera la moitié des établissements scolaires. Cet effort exceptionnel portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries, isolation des combles ...) mais aussi sur l'entretien des locaux : rénovation des salles de classe, des sanitaires, des circulations.



Enfin selon les engagements de la Ville pour la transition écologique, 3 cours d'école seront rénovées, avec comme objectifs, l'atténuation des pics de chaleur, la limitation des eaux de ruissellement, la création d'espaces naturels (jardins pédagogiques) et la végétalisation des espaces.

Parallèlement, la Ville de Nancy terminera la rénovation du groupe scolaire Émile Gallé (0,111M€). Tandis que la restructuration du groupe scolaire du Placieux sera lancée (0,163M€) avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire. La procédure de désignation du maître d'œuvre est actuellement en cours.



## Un ambitieux programme pluriannuel d'équipement numérique

L'année 2019, se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles (0,130 M€) :

- l'accès au très haut débit des écoles élémentaires devrait ainsi être généralisé,
- la dotation en classes numériques nomades et en vidéoprojecteurs interactifs se poursuivra,
- l'environnement numérique de travail sera créé pour renforcer le lien entre l'école, les familles et les services proposés par la collectivité.

Des moyens sont également prévus pour le renouvellement des équipements et du mobilier scolaire :

Achat d'équipements pédagogiques (vidéos projecteurs, téléviseurs, appareils photos...)	0,030 M€
Renouvellement du mobilier scolaire	0,070 M€

## DES SERVICES PÉRISCOLAIRES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Des modes d'accueil sont organisés dans toutes les écoles pour prendre en charge les enfants avant et après la classe. Ce service contribue effectivement à la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.

1,786 M€ sera consacré, en 2019, à la restauration scolaire (hors frais de personnel). En moyenne, 3 550 enfants bénéficient de ce service chaque jour. Les procédures de préparation (mise en température et service) sont certifiées pour garantir la sécurité alimentaire et la qualité des repas.

Une politique tarifaire a été mise en place en septembre 2016 pour faciliter l'accessibilité à ce service par une tarification plus juste (au taux d'effort) et, depuis 2014, avec un repas à 1€ pour les familles les plus modestes, bénéficiant à plus de 1 000 enfants.

L'accueil des matins et soirs dans les écoles enregistre une fréquentation quotidienne moyenne de 1 000 enfants. Cette prestation est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse. Les dépenses (hors frais de personnel) sont prévues à hauteur de 0,045 M€.

Les activités périscolaires gratuites sont maintenues. Ainsi, deux activités périscolaires seront toujours proposées aux élèves d'élémentaire, ainsi que des activités ludiques en langues et en motricité pour les grandes sections de maternelle. Sports, arts, échecs, sciences, langues sont ainsi accessibles à tous à Nancy et contribuent à l'épanouissement des enfants et à leur bien-être ; 0,458 M€ (hors frais de personnel) est prévu pour cette action résolument tournée vers l'égalité des chances.

Enfin, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, la Ville de Nancy maintient la gratuité des activités, de même que celle de l'accueil du matin et des temps d'accueil de 12 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h pour accompagner la pause de midi.

## DES ACTIONS ÉDUCATIVES ORIGINALES

En cohérence avec l'engagement de la Ville en faveur de la promotion d'une citoyenneté active, la délégation de l'Éducation continuera de proposer aux enseignants des actions éducatives qui visent à favoriser l'accès des jeunes nancéiens à la culture, aux loisirs, à la découverte de leur environnement, et à développer les comportements responsables et citoyens ; un budget de 0,258 M€ y sera consacré.

L'année 2019 verra ainsi la poursuite des actions en faveur de la culture et de la citoyenneté pour que Nancy soit décidément une ville de création, de valorisation de son patrimoine, de partage avec le renforcement des activités d'éducation artistique et culturelle et d'attractivité au travers la signature du contrat territorial liant la Ville et l'État (0,040 M€).



### **Une sensibilisation à la préservation de l'environnement : une action ancrée, en cohérence avec l'année de la transition écologique**

Elle se traduira dans le cadre d'un programme d'animation pour toutes les écoles, en partenariat avec le Grand Nancy, le C.P.I.E., sur la gestion de l'eau, des déchets et des énergies. Les animations en classe seront complétées par des visites de sites industriels (centre de valorisation des déchets, station d'épuration).

### **La poursuite des formations au secourisme**

Cette action, qui a permis de former, depuis 2002, plus de 14 000 élèves des écoles publiques et privées au secourisme (PSC1) vise à développer les comportements responsables et citoyens des élèves. Cette formation est sanctionnée par la remise d'un diplôme, remis à l'élève lors des journées de la sécurité, qui sont aussi l'occasion de sensibiliser les élèves de CM2 à la sécurité routière et aux risques de la vie domestique. Un crédit de 0,041 M€ est prévu en 2019 pour ces formations.

### **Des actions de prévention-santé**

La Ville de Nancy s'est associée depuis 2010 à l'opération « un fruit pour la récré » initiée par l'Union européenne. Des distributions de fruits sont organisées régulièrement et les élèves bénéficient d'actions de sensibilisation aux enjeux de la nutrition. Les dépenses, pour l'achat de fruits, sont inscrites à hauteur de 0,009 M€.

### **Des classes de découvertes**

Organisées chaque année pour les élèves de CM2, elles favorisent l'autonomie et permettent à tous les élèves, la découverte de nouveaux horizons et de nouveaux paysages. 700 élèves environ bénéficieront en 2018 (0,174 M€) de ce dispositif, sur la base de programmes proposés par la Direction de l'Éducation ou bâtis, dans le cadre de projets particuliers, par les équipes éducatives.

## **POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Ce programme est destiné aux enfants de 2 à 16 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, scolaires mais aussi sociales ou bien encore médicales. C'est pourquoi le programme de réussite éducative (PRE) propose à environ 200 enfants des parcours personnalisés de réussite éducative se traduisant principalement en soutien scolaire, suivi médical, inscription à des activités sportives, culturelles ou éducatives. Ce dispositif, géré par la Caisse des écoles de la Ville de Nancy, est proposé avec le soutien de l'État. En allouant une subvention de 0,060 M€ à la Caisse des écoles, la Ville compense, à hauteur de 0,025 M€ le désengagement progressif de l'État sur ce dispositif.

Un crédit de 0,035 M€ est par ailleurs alloué à la Caisse des écoles pour ses missions originelles d'accompagnement de la scolarité des plus démunis : aides vestimentaires, distribution de lait et de goûters dans les écoles.

## Cohésion sociale et santé

### HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Hygiène et Santé Publique (SCHS) est compétent pour instruire les dossiers relatifs aux risques sanitaires liés aux conditions de logement des habitants de Nancy.

Durant l'année 2018, le Service Hygiène et Santé Publique a reçu 148 demandes d'intervention concernant « l'Habitat ». Comme pour les années précédentes, les demandes d'intervention concernent plus particulièrement les problèmes liés à l'humidité et aux équipements (chauffage, ventilation permanente, installations électriques). Le renforcement de l'équipe des inspecteurs du service permettra une meilleure prise en compte des demandes en réduisant les délais d'interventions sur le terrain.

Le service Hygiène et Santé Publique vérifie également la conformité d'établissements alimentaires. Les inspections sanitaires s'effectuent soit de manière inopinée, via un planning fixé à l'avance, soit pour faire suite aux plaintes de consommateurs. Les contrôles sanitaires n'ont pas un but répressif, mais le deviennent lorsque des infractions majeures ont été constatées. La prévention des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et l'amélioration des conditions d'hygiène représentent nos objectifs essentiels. Ce travail est effectué en lien étroit avec les services de l'État. 227 interventions ont été effectuées en 2018.

Sur le territoire de la ville de Nancy, les nuisances sonores diverses ont donné lieu à 134 interventions (contrôles systématiques préventifs ou contrôles à la suite de plaintes). Les trois principales origines de ces plaintes sont : des bruits de comportement générés par des particuliers à leur domicile, des bruits dus aux activités commerciales et artisanales, des bruits liés à l'activité des lieux d'animation et de diffusion de musique amplifiée.

### MÉMOIRE, DROITS DE L'HOMME, CITOYENNETÉ INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, UN ENGAGEMENT HUMANISTE RENOUVELÉ

La politique humaniste de la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. Nancy œuvre également pour faciliter le dialogue entre les cultes, pour l'application de la laïcité et pour la solidarité internationale. Nancy Humaniste est au service de la population, du tissu associatif, mais aussi des agents de la Ville afin de rassembler les données relatives aux sujets traités, à étudier ces données et à proposer des solutions sous forme d'actions.

La Ville poursuivra en 2019 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, pérennisera le label « Ensemble, faisons équipe

contre les discriminations ! » et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy, ville inclusive, réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire et de poursuivre sa tradition de terre d'accueil en assurant la meilleure intégration possible à chacun, afin de lutter contre la radicalisation et de préserver le vivre-ensemble, dans le respect de la laïcité, des lois et des valeurs républicaines.

Assurant une vice-présidence de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, Nancy poursuit son travail partenarial avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, permettant d'assurer le vivre-ensemble sur notre territoire, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines partagées.



Dans ce cadre, en 2019, la Ville de Nancy s'engage à œuvrer pour :

- La promotion du respect des Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination - 0,025 M€ - par le soutien aux associations locales, à la pérennisation d'actions autour de dates symboliques mises en place en partenariat avec les associations nancéiennes (Journée internationale des droits des femmes, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Journée internationale contre les violences faites aux femmes, Journée internationale des Droits de l'Homme, etc.) et par l'amplification du label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » dans le sport, dont la charte a déjà été signée par 98 clubs nancéiens qui célébrera ces 10 ans en 2020.
- L'amélioration de l'inclusion des Nancéiens venus du monde entier - 0,025 M€ - par le soutien aux événements du tissu associatif local, par un travail transversal démontrant le caractère inclusif de notre territoire « Nancy Inclusive », avec pour objectif d'évaluer les conditions d'intégration, préfigurant la création, dans les prochaines années, de nouvelles procédures destinés à améliorer l'intégration citoyenne de chacun dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines. Au côté de la Commission Française de l'UNESCO, Nancy accueillera une réunion des villes françaises inclusives le 20 juin 2019.
- La prise en compte du devoir de mémoire - 0,015 M€ - par le soutien aux associations patriotiques, aux voyages scolaires de la mémoire effectués par des établissements comme le lycée Poincaré, mais aussi par l'organisation ou la participation aux commémorations annuelles (aux victimes de la Shoah, en mémoire du Génocide Arménien, à l'abolition de la traite et de l'esclavage, à l'hommage à Jean-Pierre Humblot victime d'un crime homophobe entre autres).

- Le dialogue entre les cultes et le respect de la laïcité - 0,005 M€ - par l'organisation d'événements autour de la Journée Nationale de la Laïcité, la participation à de multiples rencontres avec les différents représentants des communautés culturelles et par le soutien aux initiatives associatives. En 2019, une troisième édition du parcours patrimonial des lieux de cultes est prévue en partenariat avec le Groupe Interreligieux de Nancy à l'occasion des journées du Patrimoine.
- La sensibilisation à la solidarité internationale - 0,020 M€ - par le soutien aux associations locales et au réseau régional multi-acteurs GESCOD, mais aussi par l'organisation d'événements autour de « la semaine de la solidarité internationale » ou de la journée annuelle d'amitié au peuple tibétain.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Les aides directes au bénéfice des personnes en situation de précarité

Le pôle accompagnement social du CCAS, octroie des aides dites facultatives destinées à aider les personnes en difficulté. Ces aides financières se déclinent en plusieurs catégories :

- aide alimentaire sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé,
- aide pour l'achat de matériel électroménager et de mobilier,
- aide aux loisirs et vacances pour les enfants,
- aide Noël pour les personnes âgées,
  - aide « Coup de pouce » pour des dépenses imprévues liées à la santé, à la mobilité ou à l'insertion professionnelle,
- depuis janvier 2015, aides liées au logement pour la prise en charge de loyers ou encore d'assurance habitation.

Les épiceries solidaires assurent le rôle de pivot de l'ensemble du dispositif. L'épicerie d'Haussonville est très vite montée en charge pour arriver à 102 ménages accueillis soit 226 personnes aidées.

### Les axes 2019

- La modification du règlement des aides permet également d'accueillir pour un mois des personnes qui n'ont pas eu d'aide du CCAS durant l'année écoulée et qui gèrent au mieux leur budget. C'est le « Soutien annuel au budget »,
- les domiciliations pour les personnes sans domicile stable sont actuellement au nombre de 105 et devront atteindre les 200 fin 2019,
- la mission logement a permis l'intervention dans les situations d'expulsions locatives et l'attribution de logements sur le contingent de la mairie,
- les procédures administratives concernant des regroupements familiaux et des cartes de résidents de 10 ans seront réaffectées aux agents administratifs du pôle sur les différents quartiers des demandeurs facilitant ainsi la proximité et la réactivité,
- les enquêtes de satisfaction seront étendues à toutes les aides que le CCAS délivre et une participation des Nancéiens dans le processus d'octroi de ces aides sera élaborée en 2019 pour une mise en application au cours de la même année.

## LES PROJETS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les projets du pôle développement social se déclinent à travers quatre axes prioritaires issus des objectifs stratégiques du projet de ville.

### Améliorer la visibilité des actions solidarité de la Ville de Nancy

- En interne, le CCAS programme deux sessions d'accueil et l'intégration de ses agents centrées sur le travail et son organisation. En parallèle, le CCAS propose à ses agents des réunions d'informations, débats, café COM et expositions sur des thématiques concernant les organisations du travail, le bien-être et la santé.

- En direction du public le CCAS informe et soutient l'utilisation des services en ligne sur le site web de la ville : nancy.fr. La finalisation des sessions 2018 est lancée avec, au programme, l'utilisation des sites internet et intranet et la sensibilisation au RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données ».

### **Faciliter la création et l'animation du lien social dans les domaines de la sante, la solidarité et le handicap**

- Le CCAS informe et guide les citoyens handicapés : La conception d'un outil de communication pratique et informatif au service des nancéiens handicapés et de leurs proches est au programme 2019.
- Le CCAS mène une action prioritaire en direction des agents pour favoriser leur maintien dans l'emploi : Le CCAS souhaite reconduire la campagne de sensibilisation des agents au handicap par la mise en place d'ateliers animés par les partenaires associatifs.
- Conformément à ses missions relais, le CCAS diffusera les campagnes nationales de prévention santé auprès des publics les moins favorisés :
  - l'intérêt du dépistage organisé du cancer colorectal à l'occasion de la campagne « Mars Bleu »,
  - l'intérêt du dépistage organisé du cancer du sein « Octobre Rose » en lien avec le projet mené par l'épicerie solidaire d'Haussonville et en concertation avec la crèche familiale et le Relais d'Assistant Maternel (RAM),
  - « mois de novembre Moi(s) Sans Tabac » Trois actions seront menées en partenariat avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), auprès de ses agents,
  - comprendre la vaccination : Une action de sensibilisation et de promotion de la vaccination « Se protéger et protéger les autres »,
  - le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus récemment mis en place au niveau national,
  - la prévention de l'alcoolisme en lien avec l'ANPAA.
- Le CCAS soutient les campagnes de sensibilisation et de communication de l'AEIM sur le handicap mental. En 2019, comme chaque année, le CCAS souhaite sensibiliser tous ses agents au handicap intellectuel en soutenant la démarche nationale de solidarité portée localement par l'AEIM (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux).

### **Conduite de grands projets solidaires**

La démarche « Nancy Ville Amie des Aînés » est développée au plus proche des préoccupations des seniors concernés. L'année 2019 verra la candidature de la Ville de Nancy pour la certification « Ville Amie des Aînés » par le réseau national. Ainsi, le CCAS travaillera sur le thème du bénévolat associatif par la création de module de formation pour les associations, l'organisation d'un « speed dating associatif » (rencontre minute) et la programmation d'un Goûter Sénior. Deux Goûters Seniors seront également organisés, l'un sur l'alimentation et l'autre sur les bienfaits de la marche à pied en lien avec la Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Nancy et les partenaires mutualistes nancéiens.



### **Le CCAS engage un programme d'actions qui encourage la démarche de transition écologique nancéienne**

En interne, tous les agents seront acteurs d'un challenge inter établissements « Tous écoresponsables sur son lieu de travail » avec pour objectif de baisser les compteurs d'énergie, limiter nos déchets et maîtriser notre activité numérique.

- Des agents motivés par les questions d'environnement proposeront d'animer des ateliers pour surprendre et inspirer leurs collaborateurs : Lombricompostage, journée verte, atelier « écolo presto » avec fabrication de produits d'entretien écologiques, exposition/débats sur les bonnes pratiques en matière de tri et de gestion des déchets.
- Un défi sera lancé par l'équipe de l'Épicerie Solidaire avec les habitants et les partenaires qui souhaitent participer au concours « Familles à énergie positive » animé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

## Jeunesse, sports et loisirs

### SOUTENIR ET ENCOURAGER L'ESPRIT DE CITOYENNETÉ DE LA JEUNESSE

La Ville de Nancy avec ses partenaires publics et associatifs portera une attention toujours soutenue à l'épanouissement et l'encouragement de l'esprit citoyen des jeunes en :

- accompagnant et encourageant les jeunes vers une citoyenneté exemplaire,
- favorisant l'égalité des chances et soutenant le partenariat associatif et les projets des jeunes,
- facilitant l'intégration des étudiants dans la vie de la cité.

#### **Accompagner et encourager les jeunes vers une citoyenneté exemplaire**

Afin d'encourager encore davantage les jeunes à entrer dans la citoyenneté, le Conseil Nancéien de la Jeunesse ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans qui vivent, étudient ou travaillent à Nancy leur donne la parole, en valorisant les initiatives de ceux qui veulent s'investir.

Doté d'un budget de 0,010 M€ (prestations de service, transport), le Conseil Nancéien de la Jeunesse, composé de 31 membres a été renouvelé en janvier 2019 pour un 11ème mandat de 3 ans. Il poursuivra son travail de sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.

L'année 2019 verra la poursuite des Prix Nancy Jeunes, dont le lancement en 2017 a été un grand succès, destinés à soutenir, par le biais de bourses, des projets citoyen, d'engagement, d'innovation, scolaire ou professionnel portés par les jeunes nancéiens, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Une dotation de 0,020 M€ est consacrée à ces Prix Nancy Jeunes.

#### **Un partenariat fort avec les associations jeunesse et d'éducation populaire**

La Ville de Nancy demeure attentive à ce que tous les Nancéiens puissent bénéficier d'activités de loisirs et participer aux projets favorisant le développement de la citoyenneté, dans l'esprit des valeurs de cohésion sociale qu'elle a toujours portées. Les associations s'investissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire seront ainsi pleinement soutenues.

Fortes de près de 8400 adhérents et d'un public annuel de 30000 personnes, les 7 MJC de Nancy et leur Union locale constituent des partenaires essentiels de la vie nancéienne. Lieux de rencontres et d'animation, elles sont pour les Nancéiennes et les Nancéiens des acteurs incontournables de la vie quotidienne de la cité et des points d'appui remarquables pour l'épanouissement de chacun, dans une optique de formation de citoyens libres et autonomes, conscients de leurs aptitudes.

Les MJC, avec lesquelles la Ville de Nancy a renouvelé pour une période de quatre années, jusqu'au 31 décembre 2021, ses conventions d'objectifs et de moyens, sont les principales partenaires de la politique publique jeunesse de la Ville de Nancy et s'inscrivent fondamentalement dans une dynamique plus large encore de développement social local, tenant compte à la fois des aspirations de chacun comme de la dimension collective de la vie sociale et des projets dans un esprit d'ouverture vers les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Un budget de subvention de 2,491 M€ est prévu pour le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture. Cette somme comprend les subventions relatives aux agents mis à disposition.

En matière patrimoniale, les MJC bénéficieront de programmes d'investissements permettant d'engager des études de faisabilité dans le cadre de la démarche de concertation engagée au sein de la MJC des Trois Maisons pour 0,050 M€.

La cinquième phase de travaux du plan pluriannuel de rénovation sera conduit sur la MJC Lillebonne pour 0,050 M€ en 2019.

En dehors de ces opérations, 0,018 M€ seront consacrés aux subventions d'équipement des MJC pour le matériel nécessaire aux activités et 0,010 M€ concerneront divers travaux d'entretien.

Le partenariat avec les Centres sociaux Beauregard, Jolibois et La Clairière sera renouvelé pour la période 2019-2021 et empreint des thématiques mises en évidence lors des diagnostics partagés par les habitants et acteurs du territoire avec un soutien de 0,432 M€.

Le soutien de notre collectivité au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet d'un montant de 0,407 M€ à plus de 50 associations. Ainsi, le partenariat avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tels le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas sera poursuivi, et demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture.

La Ville de Nancy restera vigilante pour favoriser la mise en place d'actions inscrites dans le cadre du Contrat de Ville, privilégiant les valeurs républicaines, du vivre ensemble et de l'égalité des chances ; une attention particulière sera accordée aux actions en direction de publics en grande difficultés d'insertion, tels que les projets permettant de se retrouver autour de la cellule familiale.

Les Opérations Vacances, avec 0,030 M€ de subventions accordées à une dizaine d'associations, visent à favoriser la mise en place d'activités pour les jeunes, dans les quartiers prioritaires, leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs de proximité, ainsi qu'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances organisées autour de projets de dimensions locales ou régionales.

Grâce aux opérations Argent de Poche et Équipe Mobile de Travaux, avec un budget de 0,045 M€, la Ville s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la réinsertion sociale de jeunes Nancéiens en apportant son soutien à ces opérations qui permettent de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle et de contribuer activement à la vie collective.

### **Faciliter l'intégration des étudiants dans la vie de la cité à travers des événements fédérateurs**

Avec 50 980 étudiants, l'agglomération nancéienne est le deuxième pôle d'enseignement supérieur de la région Grand Est.

2<sup>ème</sup> aire urbaine française en termes de densité d'étudiants pour 10 habitants, la Ville de Nancy, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, apporte son soutien financier et matériel aux associations étudiantes qui contribuent à l'accueil et à l'insertion des étudiants dans la cité et participent à la promotion et au rayonnement de la Ville à travers une enveloppe de 0,016 M€ comprenant un soutien sous forme de subventions mais également de prestations de service.

En 2019, la Ville soutiendra plusieurs événements fédérateurs favorisant leur intégration sur le territoire : Aquacité, à la Rencontre des Brasseurs, la Nocturne étudiante et Faim d'échanges.

## SPORT

### Favoriser la pratique physique et sportive pour tous

Une pratique sportive régulière favorise le bien-être et la santé tant chez l'adulte que l'enfant : développement musculaire, prévention cardio-vasculaire, épanouissement personnel. Le sport transmet également des valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes et génère des relations intergénérationnelles. Pratiqué à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière libre, le sport contribue à la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

La Ville de Nancy continue de s'engager en faveur d'un « sport pour tous » qui s'adresse à tout à chacun pour des pratiques sportives libres ou encadrées, de loisirs ou de compétitions, quel que soit l'âge ou le lieu choisi.

### L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire, 7 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent une heure par classe par semaine dans toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville afin d'animer une séance d'éveil et de coordination motrice en partenariat avec le professeur. Les élèves du CP au CE2 sont concernés par l'apprentissage du sport, y compris les élèves en situation de handicap et en difficulté intégrés en classes adaptées. Près de 3000 élèves sont ainsi concernés.

En outre, dans le cadre des activités périscolaires gratuites organisées par la Ville de Nancy, les ETAPS interviennent chaque soir auprès des élèves du CP au CM2, ayant choisi des activités sportives dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire.

Par ailleurs, les stages sportifs organisés en partenariat avec les clubs permettent aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de s'essayer à une quarantaine de disciplines individuelles ou collectives. A l'issue de près de 200 stages sportifs organisés lors des vacances scolaires de Printemps, d'été et de la Toussaint, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, renforcer leur apprentissage en s'inscrivant dans un club.

Le coût d'inscription à ces stages, avec une tarification adaptée au quotient familial selon un taux d'effort, est particulièrement attractif, favorisant ainsi l'accès et la pratique du sport pour tous.

La Ville de Nancy diversifie désormais le champ d'intervention des animations sportives en s'adressant aux seniors avec la mise en place en partenariat avec le CCAS de pratiques sportives encadrées à destination des pensionnaires et riverains des foyers résidences désireux de reprendre une activité physique. Deux sites différents, Pépinière et Parc Sainte-Marie, accueillent des sorties de deux heures hebdomadaires permettant de pratiquer la marche nordique et des activités physiques.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,043 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires et de frais de transport. 0,003 M€ est consacré à de l'investissement dans du matériel sportif.



Les recettes attendues concernant les inscriptions pour les différentes stages et animations sportives sont estimées à 0,033 M€.

### **Des installations sportives au service de pratiques sportives libres ou encadrées**

Afin de permettre à chacun de pouvoir pratiquer une activité physique selon son envie, la Ville de Nancy met à disposition de près de 150 associations sportives nancéiennes et des pratiquants libres une soixantaine d'installations réparties sur le territoire.

0,010 M€ est consacré à l'entretien et à la sécurité des stades et des 18 terrains multisports, d'1 espace work-out et de 8 agrès en accès libre permettant à de nombreux adeptes de pratiquer sport et fitness en plein-air. 0,025 M€ est consacré au contrôle et à la mise en conformité des buts et panneaux de basket.

27 gymnases et 20 stades et installations spécifiques fonctionnent de 7h30 à 22h30 et accueillent les publics scolaires élémentaires et secondaires en journée, les universitaires et les clubs en soirée. Les samedis et dimanches sont ouverts aux compétitions. La mise à disposition de ces installations sportives, gracieusement accordée aux associations sportives nancéiennes, représente un élément de développement important pour les clubs.

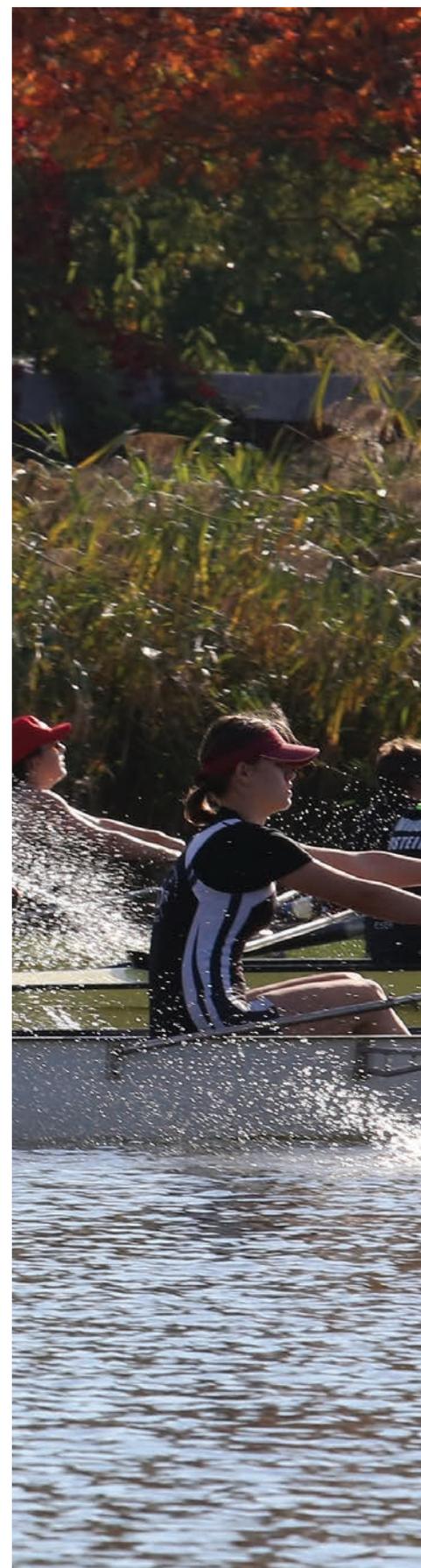
Hors frais de personnel liés aux différents agents intervenant sur les installations (jardiniers et agents d'exploitation), pour le fonctionnement quotidien des gymnases et des espaces sportifs de plein air, les différents achats de matériels et fournitures relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports représentent 0,032 M€.

En matière d'investissement dans les installations sportives, 0,576 M€ est prévu pour la création d'un second dojo en extension au gymnase du Placieux, 0,095 M€ pour le revêtement du sol sportif du gymnase Poincaré, 0,050 M€ pour les études préalables à la rénovation du gymnase Bazin, 0,050 M€ pour la rénovation des vestiaires du gymnase Guynemer, 0,095 M€ pour l'étanchéité des couvertures du gymnase Buffon, 0,075 M€ pour l'aménagement du city-stade Provençal et 0,087 M€ pour des rénovations au stade Matter (rénovation du réseau électrique et réfection des enrobés).

Fort du succès du skate-park ouvert au public depuis le 17 novembre 2017, l'aménagement de l'esplanade Cuenot va se poursuivre avec la création d'un espace Sport - Canin - Familles pour 0,300 M€.

Divers petits travaux et l'achat de matériel sur les gymnases et stades (achat et installation de buts, panneaux, montants, potences et divers poteaux selon les disciplines, matériel horticole) sont prévus pour 0,052 M€.

Les redevances attendues au titre de l'occupation des gymnases et terrains de sport sont estimées à 0,105 M€.





## Le soutien au mouvement sportif amateur

La Ville de Nancy apporte un soutien tout au long de l'année afin de permettre à 200 associations sportives particulièrement dynamiques de mener à bien différents projets liés à la pratique du sport pour tous ou de compétition.

Un soutien direct global de 1,059 M€ est consacré à l'encouragement au sport à la fois pour :

- le fonctionnement quotidien des associations sportives, qu'elles évoluent au plus haut niveau national de leur discipline ou dans des championnats fédéraux régionaux et départementaux amateurs et pour les manifestations (0,892 M€),
- l'organisation de manifestations sportives, d'envergure nationale ou d'intérêt plus local, est un élément important de la vie d'un club, lui permettant de faire découvrir son activité à un plus large public et de participer à l'animation sportive de la cité. La Délégation des Sports apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, du Semi-marathon du Grand Nancy en mars 2019, au tournoi de rugby international Stanislas Seven en mai, au challenge Jean-Jacques Eisenbach en juin et aux courses de la Saint-Nicolas en décembre. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous, et plus marginalement aux championnats professionnels.

La Ville de Nancy aura à nouveau le plaisir d'accueillir une arrivée d'étape du Tour de France le 9 juillet. Cet événement d'envergure internationale, au succès populaire toujours très important sera non seulement l'occasion de célébrer le cyclisme, de créer des animations en faveur de la pratique sportive, de donner la parole aux sportifs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de rappeler les attraits et projets d'un territoire que toutes les collectivités défendent. Ce dossier conduit en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy, bénéficie d'un budget prévisionnel de 0,092 M€.

Enfin, 0,012 M€ sera destiné à aider les clubs souhaitant acquérir du matériel, notamment pédagogique nécessaire à la pratique des différentes activités du club, ou effectuer des travaux dans leurs locaux.

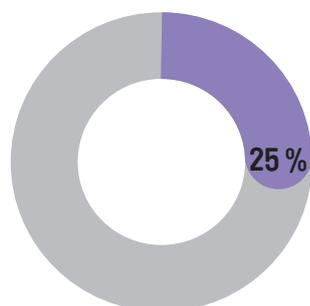


# GESTION DURABLE ET RESPONSABLE

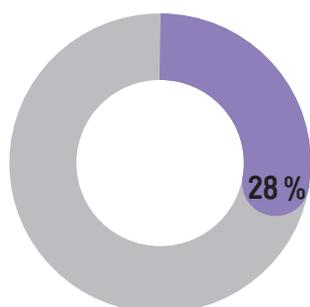


En M€	Fonctionnement		Investissement		Total AP 2015/2020
	Crédits 2019	CP antérieurs	CP 2019 (reports inclus)	CP 2020	
Administration exemplaire	24,812	10,482	4,260	4,701	19,442
Gouvernance et participation	3,676	0,768	2,162	1,441	4,372

## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES DE GESTION



## PART DE L'AXE DANS LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



## Administration exemplaire

### Les Formalités Administratives

#### Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Les dépenses de cette Direction sont essentiellement des dépenses de personnel et 0,008 M€ est consacré à l'achat des imprimés divers nécessaires aux services dont les livrets de famille, les feuillets des registres d'état-civil ainsi que la confection des registres d'état-civil. Ces services axés essentiellement vers le public accueillent environ 1 000 usagers par semaine.

Le service de l'état-civil est lié aux événements de la vie courante et dans ce cadre, en 2018, il a enregistré 335 mariages, 5 221 naissances, 2 092 décès. Il délivre les copies ou extraits d'actes (environ 60 000 par an) et gère les 42 000 concessions des deux cimetières de la ville.

La progression constante des demandes d'actes d'état civil par voie dématérialisée est à souligner : 66 102 demandes ont été traitées en 2018 grâce au système « COMEDEC ».

Le service population élabore les dossiers des pièces d'identité, assure la gestion des listes électorales ainsi que d'autres tâches annexes comme les attestations d'accueil (436 en 2018) et certificats divers. Enfin, 814 dossiers de recensement citoyen ont été instruits par la Direction pour les jeunes de 16 ans.

Ces missions vont se poursuivre en 2019, avec de nouvelles compétences dévolues à la Direction des Formalités Administratives.

## Des services affectés par de nouveaux transferts de charges

En effet, outre les compétences historiques de la commune pour l'accomplissement des missions d'état civil et de gestion des titres d'identité, la Ville de Nancy a subi, en 2017, le transfert de nouvelles missions issues du plan préfecture nouvelle génération, d'une part, et de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, d'autre part.

Ainsi, depuis le 27 mars 2017, la commune a-t-elle la charge d'accueillir les usagers résidant dans d'autres communes pour l'accomplissement de leurs démarches en vue de l'obtention de leur carte nationale d'identité. Cette déterritorialisation de l'instruction des cartes nationales d'identité a eu pour effet immédiat d'accroître de manière significative la fréquentation des guichets, de l'Hôtel de Ville et des mairies de quartier.

Activités Population	2017	2018	% variation
Passeports	9 767	11 191	14,58 %
Cartes nationales d'identité	10 327	12 873	24,65 %
Attestation d'accueil	381	436	14,44 %
Recensement citoyen	771	814	5,58 %
Inscriptions sur la liste électorale	2 271	1 219	-46,32 %

Concernant l'état-civil, c'est donc la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle qui est venue transférer de nouvelles responsabilités au Maire en qualité d'officier d'état-civil à savoir, notamment, le changement de prénom et surtout le PACS.

Le Maire, ses Adjointes, et les agents municipaux agissant en qualité d'officiers d'état-civil d'officiers d'état-civil délégués, il n'est prévu aucune compensation financière pour une charge pourtant conséquente : son impact pour les charges communales correspond à 3 ETP.

Pour le PACS, au-delà des nouvelles conventions pour les habitants de Nancy, la mairie est désormais compétente pour gérer toutes les demandes de modification ou de dissolution des PACS conclus au greffe du Tribunal d'Instance de Nancy avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017. 16 735 dossiers ont été transférés vers la mairie par le Tribunal d'Instance de Nancy.

En 2018, ces nouvelles missions se sont traduites par 471 PACS enregistrés, tandis que 905 dissolutions de PACS ont été traitées.

Activités Etat civil	2017	2018	% variation
Naissances	5 495	5 221	-4,99 %
Mariages	327	335	2,45 %
Divorces	190	124	-34,74 %
PACS	140	471	236,43 %
Dissolution de PACS	148	905	511,49 %
Décès	2 079	2 092	0,63 %
Changement de prénom	72	51	-29,17 %

Ce transfert singulier de charges s'est effectué sans aucune compensation de l'État au motif que c'est en qualité d'officier d'état-civil, agent de l'État, que cette nouvelle responsabilité est confiée aux maires des communes.

Pourtant, ce transfert constitue bien une charge inédite pour les communes-sièges des Tribunaux d'instance qui sont appelées à intervenir indépendamment du lieu de résidence des partenaires. Ce transfert crée de fait une inégalité des communes devant les charges publiques.

En 2019, ils assureront également l'organisation d'un scrutin (élections européennes) et seront impactés par la réforme de la gestion de la liste électorale, se traduisant par de nouvelles modalités d'inscription sur lesdites listes, plus contraignantes pour les communes.

### Guichet d'accueil et mairies de quartier

Les mairies de quartier poursuivent leurs missions de proximité au service de la population. En termes de fréquentation, l'accueil de l'Hôtel de Ville, principalement directionnel (physique et téléphonique), a recensé plus de 100 000 personnes au cours de l'année. Les mairies de quartier, fonctionnant en guichet unique, ont délivré diverses prestations en matière de sport, de jeunesse, d'éducation, de formalités administratives, de mobilité, d'action sociale, de culture. Elles sont également amenées à traiter des questions relatives au cadre de vie, en lien avec Nancy en direct. Les mairies de quartier ont accueilli, dans leur nouveau périmètre, plus de 50 000 personnes.

Quelques chiffres permettent de refléter l'activité de ces sites : 13 146 documents délivrés dont 6 717 cartes nationales d'identité et 5 617 passeports.

2019 verra la concrétisation du projet pluridisciplinaire de la « mairie - médiathèque de quartier Saint-Pierre » qui accueillera, outre les services de l'actuelle mairie de quartier Saint-Pierre et de la médiathèque de quartier Nabécor, une antenne du Centre communal d'action sociale. 0,766 M€ sera consacré à cet investissement en 2019.

### Le recensement de la population

Le service a également la charge des opérations de recensement de la population qui concerne chaque année un échantillonnage de 8 % des logements de la commune soit 5 603 logements pour l'année 2018. La population légale de Nancy au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 106 953 habitants, selon l'INSEE.

### Les cimetières

Le service des cimetières est rattaché à la Direction des Formalités Administratives et dans le cadre de la gestion de ses deux nécropoles, les cimetières de Préville et du Sud, la Ville propose des concessions funéraires et cinéraires, des columbariums et un espace Jardin du Souvenir.

En 2019, 634 concessions funéraires, cinéraires et columbariums ont été vendues.

Les recettes liées à la vente des concessions funéraires et cinéraires sont estimées à 0,536 M€.

Le budget de fonctionnement des cimetières est principalement consacré à la reprise administrative de concessions et aux travaux d'entretien courant (0,104 M€).



En 2019, la Ville de Nancy poursuivra l'aménagement du cimetière du Sud avec la pose de nouveaux columbariums (0,035 M€), la dernière phase de l'extension du site cinéraire (0,050 M€) et engagera nos nécropoles dans la démarche du « zéro phyto », conduite depuis 2006 par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, qui devra s'appliquer pour les cimetières à partir de 2020. La gestion différenciée des espaces que sous-tend cette démarche implique notamment de définir, en 2019, un plan pluriannuel d'investissement pour faire évoluer les aménagements des cimetières dans une logique patrimoniale, pour Préville, et de biodiversité pour le cimetière du Sud.

Des programmes de formation et d'action seront programmés pour accompagner les équipes techniques et ainsi améliorer l'entretien des cimetières.

## NANCY VILLE NUMÉRIQUE

La dématérialisation se met en 2019 au service de l'administration exemplaire. L'ensemble des services municipaux disposeront d'une solution de gestion électronique de courrier permettant une traçabilité totale des courriers et l'optimisation des temps de traitement des demandes usagers.

La mise à jour du parc matériel afin d'accompagner les actions de dématérialisation sera complétée par le déploiement des grands écrans (22 pouces) et des doubles écrans pour la grande majorité des postes de travail informatique.

L'ensemble des appels téléphoniques sera concentré sur le nouveau centre de contact qui aura à sa disposition une série d'outils numériques interconnectés (base de connaissance, accès aux logiciels courriers et gestion de relation citoyen) lui permettant de pouvoir répondre facilement aux questions de premier niveau des usagers et fournira une solution active aux problématiques d'e-inclusion des usagers.

Les différents canaux de relation avec l'utilisateur seront ainsi traités par de nouvelles solutions de type numériques (le courrier, l'internet et le téléphone) offrant ainsi une traçabilité complète des demandes des usagers avec un objectif d'efficacité et de réduction des temps de traitement.

Côté logiciels métiers plusieurs mises à jour obligatoires du fait d'évolutions législatives et des obligations de dématérialisation sont à poursuivre, principalement au niveau des ressources humaines.

La rénovation de la villa Majorelle et la mise en œuvre du nouvel équipement de quartier Saint-Pierre entraînent des travaux de câblage, de contrôle d'accès et l'acquisition de matériels informatiques.

Un travail de refonte des services Wifi sera aussi effectué avec pour objectif la mise en place de Wifi publics autour de certains équipements municipaux.

Enfin, dans le cadre des opérations autour de la transition écologique différentes actions numériques pourront être engagées.

La convention de partenariat signée fin 2018 permettra de mettre en œuvre les premières opérations. Cinq élèves ingénieurs travaillent actuellement sur divers projets possibles dans le cadre d'un partenariat avec l'ENSGSI de Nancy et après analyse quelques expérimentations pourront être lancées. Dans le même cadre un travail important avec l'aide d'une stagiaire ENSGSI sera fait autour de la capacité à innover des services municipaux.

## L'ADMINISTRATION AU SERVICE DES NANCÉIENS

A compter de mars 2019, la Ville mettra en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). L'application de cette réforme se traduira par une mesure significative en faveur du pouvoir d'achat des agents percevant les salaires les plus modestes. La prime plancher fixée à 106€ par mois, passera à 120€ au 1<sup>er</sup> mars 2019, puis à 130€ le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'est donc une valorisation de plus de 20% qui sera mise en œuvre pour le soutien des revenus les plus modestes. Parallèlement, une garantie de maintien des primes de chaque agent a également été décidée pour préserver le pouvoir d'achat de chacun. Le coût de la mise en œuvre du RIFSEEP est estimé à 0,250 M€ en 2019.

Toujours en ce qui concerne la masse salariale, les charges de personnel intègrent en 2019 des crédits supplémentaires pour renforcer, en 2019, la politique municipale de déprécarisation des emplois commencée depuis le début du mandat en étroite relation avec les organisations syndicales. Enfin, un effort supplémentaire de 10% sera réalisé pour l'accueil des apprentis, contrats aidés et les stagiaires au sein de la Ville, de l'Opéra national de Lorraine et du CCAS.



## FLOTTE AUTOMOBILE – PARC AUTO



Au titre du programme de transition écologique, la ville de Nancy souhaite renouveler sa flotte automobile en soutenant la promotion de la technologie électrique et la mobilité douce. Ainsi, tous les véhicules légers de liaison seront convertis en véhicules électriques dès 2019. Suivront le remplacement des fourgonnettes des services en 2020. Seuls les véhicules de gros gabarit resteront en motorisation thermique mais leur renouvellement permettra d'améliorer leurs performances environnementale.

Le programme mobilisera un budget de 2,266 M€ sur 3 ans, dont 0,600 M€ en 2019. Il est complété par l'aménagement des bornes de recharge sur les sites municipaux pour un budget prévisionnel de 0,100 M€.

Il est également prévu l'acquisition de vélos électriques (7 600 € par an) et le renouvellement des motos et scooters (0,065 M€ en 2020).

## GESTION DU PARC IMMOBILIER

L'entretien des locaux municipaux mobilisera un budget de 0,523 M€, se décomposant comme suit :

- acquisition / renouvellement de mobilier : 0,030 M€,
- entretien et sécurité des locaux de l'hôtel de ville : 0,262 M€,
- entretien et sécurité des autres locaux occupés par les services : 0,050 M€,
- entretien des locaux de la cuisine centrale, rue Alfred Krug, 0,130 M€,
- travaux de désamiantage d'ouvrages : 0,045 M€,
- entretien des cheminées : 0,006 M€.

Enfin, les offices et cuisines des restaurants administratifs et scolaires verront leurs équipements renouvelés partiellement pour un budget de 0,285 M€ dont 0,089 M€ en 2019.

La campagne de mise à niveau des ascenseurs implantés dans les bâtiments communaux, en vue de se conformer aux nouvelles réglementations, a été engagée en 2018 à hauteur de 0,265 M€ sur 3 ans, dont 0,050 M€ à intervenir en 2019.

Au sein des ateliers municipaux, les actions de mise en sécurité des postes de travail et de modernisation des machines-outils se poursuivent par l'octroi de crédits récurrents annuels dont 0,070 M€ en 2019.

0,070 M€ est dédié à l'acquisition de fournitures nécessaires aux travaux menés par les ateliers municipaux, dans le cadre de l'entretien des ouvrages et des bâtiments. En parallèle, des travaux de rénovation des locaux et ateliers du Centre Technique et des Serres Municipales seront engagés à hauteur de 0,670 M€ sur 2 ans. Notamment, il est prévu d'aménager l'ancien bâtiment logement au 51, rue Marcel Brot en bureaux pour 0,430 M€ dont 0,100 M€ est proposé au BP 2019.

## GESTION DES FLUIDES



Le budget affecté aux dépenses d'énergie inscrit au titre de 2019 s'élève à 3,450 M€, chiffre en baisse par rapport à la dotation 2018. Le bilan des dépenses d'énergie sur les 4 dernières années 2015 - 2016 - 2017 et 2018 permet d'afficher une baisse de 0,950 M€ par rapport à l'année 2013 prise en référence, pour laquelle la facture s'était élevée à 4,4 M€ TTC.

Concernant la gestion des énergies et l'optimisation des consommations de fluides, l'opération de performance énergétique engagée en 2017 aboutit cette année 2019 par :

- l'attribution du marché d'exploitation - maintenance de 108 sites à l'opérateur DALKIA pour une durée de 4 ans, prévoyant des économies d'énergie évaluées à 0,066 M€ soit 19 %,
- l'attribution du marché public global de performance, concernant 58 bâtiments, avec des économies d'énergies escomptées à hauteur de 30 % soit près de 0,300 M€.

Le projet mobilisera des travaux d'investissement de l'ordre de 2,769 M€ sur les 3 années à venir dont 0,932 M€ dès 2019.

En parallèle, la Ville de Nancy a opté pour le raccordement de 5 sites majeurs au nouveau réseau de chaleur développé par la Métropole du Grand Nancy et son concessionnaire ESTIA :

- l'Hôtel de Ville,
- les serres municipales,
- l'Opéra national de Lorraine,
- le Centre Chorégraphique national - Ballet de Lorraine,
- le groupe scolaire Charlemagne.

Les frais de raccordement s'élèvent à 0,197 M€, acquittés en 3 ans dont 0,080 dès 2019.

Enfin, le volet Électricité fera l'objet d'une étude en 2019, en vue d'optimiser la facture annuelle :

- remise à niveau des installations techniques,
- gestion optimale des puissances souscrites,
- conversion des points lumineux à la technologie LED, déjà amorcée en 2017, à la faveur des opérations de travaux ou exécutée par la régie.

Par délibération votée au Conseil Municipal du 5 février 2018, la Ville de Nancy a conclu une nouvelle convention de partenariat Plan Climat Énergie Territorial avec la Métropole du Grand Nancy, en vue de mutualiser la procédure de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie et ce sur la 4<sup>ème</sup> période nationale 2018 - 2020. La Ville de Nancy compte valoriser les actions d'économies d'énergie à hauteur de 30 000 € par an.

## LE CENTRE TECHNIQUE

Les ateliers du Centre Technique participent à l'optimisation des moyens en exécutant de nombreux travaux en régie, dont les plus importants et habituels sont :

- l'entretien des fontaines et la réfection des bassins d'eau,
- l'installation technique des deux foires de Nancy (électricité, plomberie, etc...),
- les travaux de maintenance des ouvrages dans les bâtiments municipaux, notamment les écoles,
- la fabrication des décors des spectacles de l'Opéra National de Lorraine (recette à hauteur de 0,495 M€),
- les travaux et la fabrication des supports des diverses expositions organisées par les musées et les partenaires de la Ville de Nancy,
- enfin les travaux et la logistique nécessaires à l'implantation des habituels grands événements nancéiens (Livre sur la Place, Fête Nationale, Saint-Nicolas, illuminations)

En parallèle, 0,370 M€ est dédié à l'exécution des contrats de maintenance d'équipements techniques et de sécurité incendie dans les bâtiments. Egalement 0,150 M€ est réservé aux contrôles réglementaires annuels d'ouvrages et d'équipements.

## MÉCÉNAT

En 2019, la montée en puissance du mécénat reposera sur une volonté politique forte qui se traduira par :

- la poursuite de la stratégie de mécénat autour de la politique événementielle et patrimoniale de la collectivité. Sur le volet patrimonial cela se traduira par un partenariat renouvelé avec la Fondation du patrimoine autour de projets phares comme la rénovation de la Villa Majorelle, la restauration du Calvaire de la Croix Gagnée, la remise en état du Monument de la Croix de Bourgogne ou de la Fontaine Wallace de la Ville Vieille.
- la recherche structurée des mécènes
- la création, le développement et l'entretien des relations avec les mécènes et les réseaux d'entreprises ;
- la gestion administrative, juridique et financière des partenariats et de la collecte des dons.

Un budget de 10 000 € en fonctionnement sera consacré à sa mise en œuvre.

## Gouvernance et participation

### LA MOBILISATION DES INSTANCES DE PARTICIPATIONS

En soutenant les 7 conseils citoyens de la Ville et 12 associations dédiées aux actions d'animation de proximité, la Ville concourt au mieux vivre ensemble et à la participation des habitants à la vie de la cité.

Les Conseils Citoyens sont impliqués dans la vie quotidienne des quartiers et assurent le relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la Ville, avec des moyens renforcés en matière de participation digitale.

Ils contribuent à la qualité de vie en participant à la définition et au suivi des projets d'aménagement (Croix de Bourgogne, Mémorial Desilles, esplanade Cuénot), aux évolutions des usages urbains (stationnement, mobilités, voiries) et à l'amélioration du cadre de vie (éclairage, mise en sécurité, embellissement).

En 2019, ils achèveront leur mandat en finalisant les projets imaginés sur le thème de la transition écologique (mobilités douces, tri des déchets, sensibilisation citoyenne).

Le soutien financier aux différentes associations de quartier chargées d'animer et de contribuer au mieux vivre ensemble représente un budget de 0,109 M€ en 2019.

D'autre part, comme chaque année, la Ville accueille ses nouveaux habitants à l'Hôtel de Ville pour leur faire découvrir et leur présenter l'ensemble des services publics et associatifs mis à leur disposition. Le budget consacré à cette manifestation est de 0,010 M€.

### LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, assure le traitement de toutes leurs demandes.

Le Forum Inter-associatif organisé le 13 octobre 2018 a accueilli près de 160 personnes à l'Hôtel de Ville. Ce moment propose des formations correspondant aux attentes des responsables bénévoles. Organisé en biennale, ce forum laissera sa place en 2019 à la manifestation « Associations en Fête » qui se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 au Parc de la Pépinière. Ce moment témoigne de la dynamique associative du territoire (0,032 M€).

Par ailleurs, en complément du prix « Nancy citoyenne » de la Ville de Nancy qui récompense chaque année les projets solidaires des associations présentes sur le territoire, a été lancé en 2018 l'appel à projets associatifs en matière de transition écologique. Dans le cadre de la feuille de route pour la transition écologique de la Ville de Nancy, « Nancy 2030, cap sur la Ville écologique », cet appel à projets vise à soutenir les associations qui s'engagent en faveur de la transition écologique et qui incitent les nancéiens à passer à l'action (0,015 M€).

## ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ



Cette année 2019, les travaux de restructuration et de rénovation thermique de la salle socio-culturelle de Gentilly vont s'engager après 18 mois d'études et de consultation des entreprises. L'opération vise à requalifier la grande salle, à rénover les anciens locaux du théâtre 4 litres 12 en une seconde salle, à mettre le cadre bâti en conformité vis-à-vis de l'accessibilité et enfin permettre 30 % d'économies sur la consommation énergétique. A ce titre, dès 2018, l'alimentation du bâtiment en fioul a été arrêtée au profit de son raccordement au réseau de chauffage urbain du Plateau.

Les crédits de paiement sont inscrits au BP 2019 à hauteur de 1,200 M€, le solde interviendra en 2020.

La Région Grand Est a été sollicitée pour soutenir ce programme :

- au titre du FEDER - politique de la ville, à hauteur de 250 000 €,
- au titre du programme Espaces Urbains Structurants, à hauteur de 500 000 €.

Par ailleurs, l'aménagement de l'équipement de proximité du quartier Saint-Pierre devrait aboutir cette année 2019 à la livraison des ouvrages, permettant l'installation de services au 106, avenue de Strasbourg, à proximité du groupe scolaire Émile Gallé, à savoir :

- la mairie de quartier,
- la bibliothèque Saint-Pierre,
- l'association URAPEDA.

0,764 M€ est donc inscrit au BP 2019 au titre des travaux. Par ailleurs, l'artiste international VILHS prévoit la création originale d'une fresque sur le pignon du bâtiment.

Enfin, 0,025 M€ est prévu pour le ravalement partiel de la mairie de quartier Haussonville.



[www.nancy.fr](http://www.nancy.fr)  
Nancy,